

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

N°23-03

OBJET : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte du PNRM -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022
 - A - Finances**
 2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
 - B - Ressources humaines**
 5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM
 - C - Adoption de Plans de financement**
 - Direction de la Biodiversité
 - 7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
 - Direction des Grands Projets
 - 8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
 - 9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
 - 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
 - 11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
 - 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
 - Direction du Développement Local
 - 13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
 - 14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique
 - II-Animation**
 15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
 17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) -- Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN –
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.
ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA(CAP NORD) – Mr J-F.
BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
N° 20230428-22-03-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son a
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu l'article 106 de la loi 2015-991,
- Vu l'article 242 de la loi 2108-1317 du 28/12/2018,
- Vu l'avis favorable du comptable public en date du 18 novembre 2022,
- Vu la délibération n°22-29 portant modification de la nomenclature budgétaire et comptable du budget principal et du budget annexe CFME du PNRM au 1^{er} janvier 2023- Passage au référentiel M57

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré

A la majorité des membres présents et représentés moins 2 abstentions,

le Comité syndical,

Article 1

Adopte le présent règlement budgétaire et financier joint en annexe et ayant pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes du PNRM à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 2

Dit que le présent règlement budgétaire et financier pourra être complété à tout moment en fonction notamment des modifications législatives ou réglementaires qui nécessiteraient des adaptations de règles de gestion.

Article 3

Dit que toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Conseil Syndical.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fort de France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,

Félix ISMAIN





**SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DE LA MARTINIQUE**



**REGLEMENT BUDGETAIRE
ET FINANCIER**

Le Président

Félix Ismain
FÉLIX ISMAIN



Direction de l'Administration Générale – Février 2023

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU PNRM

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. LE PROCESSUS BUDGETAIRE	3
I.1. CADRE BUDGÉTAIRE	3
I.2. ORGANISATION BUDGÉTAIRE DU PNRM	4
<i>La présentation budgétaire</i>	4
<i>Les documents budgétaires</i>	4
<i>Les délais du calendrier budgétaire</i>	4
I.3. LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT	5
I.4. LA GESTION PLURIANNUELLE	7
I.4.1. Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP - CP).....	7
I.4.2. Les autorisations d'engagement (fonctionnement).....	8
I.4.3. Suivi pluriannuel des AP/AE	8
II. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	9
II.1.LA GESTION DES TIERS	9
II.2.LA GESTION DES DEMANDES DE PAIEMENTS	9
II.2.1. Définition.....	9
II.2.2. L'engagement des dépenses	9
II.2.3. L'engagement des recettes	10
II.3.LA GESTION DES DELAIS DE PAIEMENTS	11
II.4.LES DÉPENSES.....	11
• <i>Le service fait</i>	11
• <i>La liquidation et L'ordonnancement</i>	12
• <i>Les subventions versées</i>	13
II.5.LES RÉGIES	13
• La nomination des régisseurs	14
• <i>Les obligations des régisseurs</i>	14
• <i>Le fonctionnement des régies</i>	14
II.6.LES RECETTES	15
II.7.LES VIREMENTS DE CREDITS HORS AP/CP	16
2. • La fongibilité des crédits.....	16
2. • La gestion des dépenses imprévues :	16

III. COMPTABILITÉ	17
III.1.LA GESTION PATRIMONIALE.....	17
III.2. L'INVENTAIRE.....	17
III.3.LES AMORTISSEMENTS	17
III.4.LES PROVISIONS	18
III.5.LES RESTES À RÉALISER	19
III.6.LES INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS (ICNE).....	19
III.7.LES RATTACHEMENTS	19
III.8. JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE	20
IV. LA DÉMATÉRIALISATION	20
IV.1.LA GESTION DES TIERS	20
IV.2.LA DÉMATERIALIZATION DES MANDATS / TITRES	20
IV.3.LES ACTES BUDGÉTAIRES DÉMATÉRIALISÉS	20
V. LA GESTION FINANCIÈRE	20
V.1.LA GESTION DE LA DETTE	20
V.2.LA GESTION DE LA TRÉSORERIE	21
V.3.LES LIGNES DE TRESORERIE	21
V.4.LES GARANTIES D'EMPRUNT.....	22
VI. L'INFORMATION AUX ÉLUS	23
VI.1. INFORMATION DU COMITE SYNDICAL EN MATIÈRE DE GESTION	23
VI.2.LA COMMISSION FINANCES	23

INTRODUCTION

Le règlement budgétaire et financier, devenu obligatoire avec le passage à la nomenclature comptable M57, a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes du PNRM.

Il décrit les processus financiers internes que le PNRM met en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion.

Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par le conseil syndical ainsi que les règles de gestion des autorisations de programme et d'engagement sont également des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement budgétaire et financier pourra être complété à tout moment en fonction notamment des modifications législatives ou réglementaires qui nécessiteraient des adaptations de règles de gestion.

Toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Conseil Syndical.

Ce règlement budgétaire et financier entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

I. LE PROCESSUS BUDGETAIRE

I.1. CADRE BUDGÉTAIRE

Les finances du Syndicat Mixte sont régies par les Articles 5711-1 à 5741-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget est l'acte fondamental de gestion du PNRM, déterminant chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Les budgets du PNRM, principal et annexe, sont à la fois des actes de prévision et d'autorisation :

- Actes de prévision : ils constituent des programmes financiers évaluatifs des recettes à encaisser et des dépenses à effectuer pendant une année.
- Actes d'autorisation : les budgets sont des actes juridiques par lesquels l'organe exécutif du syndicat mixte est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil syndical.

L'évaluation des dépenses et recettes doit être sincère, elles ne doivent pas être volontairement sous-évaluées ni surévaluées.

I.2. ORGANISATION BUDGÉTAIRE DU PNRM

La présentation budgétaire

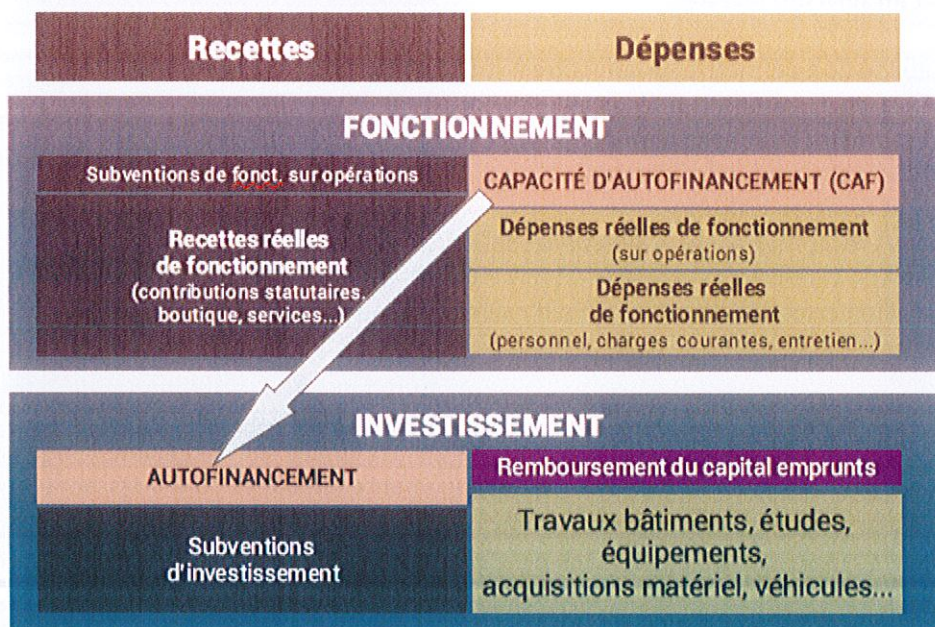
Les budgets du PNRM sont présentés et votés uniquement **par nature**. Ils comportent deux sections (fonctionnement et investissement), chacune étant présentée en équilibre, en dépenses et en recettes.

Les documents budgétaires

Les documents budgétaires (principal et annexe) sont le budget primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions modificatives (DM) et le compte administratif (CA).

Les budgets sont divisés en chapitres, eux-mêmes subdivisés en articles.

BUDGET DES COLLECTIVITÉS Schéma d'équilibre budgétaire



Les délais du calendrier budgétaire

Dans les deux mois précédant le vote du budget, le Président doit présenter au comité syndical un **rapport d'orientations budgétaires** (ROB) devant donner lieu à débat. Ce rapport porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Le **budget primitif** prévoit les recettes et dépenses du PNRM au titre de l'année. Il doit être adopté avant le 15 avril.

Le **budget supplémentaire** reprend les résultats de l'exercice précédent, tels qu'ils figurent au compte administratif. Il n'a de raison d'être que si le budget primitif est adopté avant le compte administratif.

Les **décisions modificatives** autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes.

Le **compte administratif** est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget de l'exercice. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle. Il doit être adopté avant le 30 juin.

I.3. LA COMPTABILITE D'ENGAGEMENT

Définition de l'engagement

La tenue d'une comptabilité d'engagement est une **obligation** qui incombe à l'exécutif du PNRM.

Même si elle n'est pas obligatoire en recettes, la pratique de l'engagement est un outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

Cette comptabilité doit permettre de connaître à tout moment :

- les crédits ouverts en dépenses et recettes,
- les crédits disponibles pour engagement,
- les crédits disponibles pour mandatement,
- les dépenses et recettes réalisées,
- l'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

Cette comptabilité permet de dégager, en fin d'exercice, le montant des restes à réaliser ; elle rend possible les rattachements de charges et de produits.

L'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge ; il s'appuie sur un document le plus souvent contractuel. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont : les bons de commandes, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions, ...

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de trois éléments :

- un montant prévisionnel de dépenses
- un tiers concerné par la prestation
- une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction)

L'antériorité de l'engagement juridique par rapport à l'engagement comptable relève de l'exception et de l'urgence, menaçant l'intérêt général et à l'appréciation de l'exécutif du PNRM.

LES DIFFERENTS TYPES D'ENGAGEMENT

NATURE DES OPERATIONS	EXECUTION DE L'ENGAGEMENT COMPTABLE	MATERIALIZATION DE L'ENGAGEMENT JURIDIQUE
OPERATIONS SOUMISES AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE		
Marchés publics Achats FCS <40 000 euros HT	Au moment de la signature du devis – pré bon de commande	Signature du bon de commande
MAPA FCS <215 000 euros HT Procédures formalisées FCS (+ services sociaux et autres services spécifiques > 750 000€)	Validation du DCE et du RAO Avant chaque avenant – bon de commande – affermissement de tranche	Notification du marché – de l'avenant + bon de commande ou ordre de service le cas échéant
Achats travaux <40 000 euros HT (dérogation 100 000 euros HT)	Au moment de la signature du devis – pré bon de commande	Signature du bon de commande
MAPA travaux et contrats de concession <5 382 000.00 euros HT Procédures formalisées travaux et contrats de concessions	Validation du DCE et du RAO Avant chaque avenant – affermissement de tranche	Notification du marché – de l'avenant + ordre de service le cas échéant
Achats spécifiques Autres dépenses (exceptionnelles, UGAP, fluides, commissions bancaires)	Avant le bon de commande ou engagement provisionnel en début d'année	Bon de commande ou contrat
Autres marchés publics (exclusion partielle du code) Location ou acquisition immobilière Œuvre d'art, Emprunts Paye indemnités Quasi-régie	Engagement provisionnel ou avant le bon de commande Engagement provisionnel en début d'année	Contrats ou bon de commande Demande de versement des fonds + contrat Délibérations / arrêtés
OPERATIONS NON SOUMISES AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE		
Régies d'avance	Engagement provisionnel à une date préalable à l'utilisation de la régie	En fonction de la dépense concernée : bon de commande, contrat
Contributions et subventions versées	Engagement dès que la délibération, convention ou arrêtés sont exécutoires	Délibération + lettre de notification + convention (+ de 23 000 euros) ou arrêtés le cas échéant
Versements aux communes	Engagement provisionnel en début d'année	Délibérations
Contributions aux syndicats	Engagement provisionnel en début d'année	Décisions du syndicat
Redevances, cotisations	Engagement provisionnel en début d'année	Contrats

I.4. LA GESTION PLURIANNUELLE

I.4.1. Les autorisations de programme et les crédits de paiement (AP - CP)

Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'**investissement** peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. La somme de ces CP annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP et le CP de l'année N représente alors la limite maximale de liquidations autorisée au titre de N.

Les AP sont décidées et modifiées par le comité syndical à l'occasion de l'adoption du budget et/ou de décisions modificatives. Elles sont toutefois délibérées indépendamment de la délibération du budget. Seul le montant global de l'AP fait l'objet du vote ; l'échéancier de CP des exercices postérieurs à l'année en cours est indicatif. Par ailleurs, une annexe budgétaire retrace le suivi pluriannuel de ces autorisations (voir infra §I.4.3).

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables. La liste des opérations financées par une AP est présentée pour information aux élus dans la délibération d'autorisation. La répartition des crédits de paiement entre opérations d'une même AP est modifiable à tout moment sous réserve du respect du vote par chapitre.

Les AP sont ouvertes après validation du programme fonctionnel des besoins dans le cas d'une maîtrise d'œuvre interne ou notification du marché en maîtrise d'œuvre externe. Le chiffrage de l'AP est réalisé en coût complet et comporte un poste aléas et révisions.

Dans l'application financière, les AP font l'objet d'une inscription analytique ad hoc.

Si le montant de l'AP s'avère insuffisant du fait d'un changement du programme fonctionnel de besoin ou de contraintes d'exécution excédant les provisions d'aléas et de révision ou, au contraire, trop important, l'AP pourra faire l'objet d'une révision, avec ajustement des derniers CP, soumise à la validation du comité syndical.

Elle fera dans tous les cas l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées. Un reliquat d'AP ne pourra être utilisé pour financer une nouvelle opération. Les opérations nouvelles feront l'objet d'une ouverture d'une nouvelle AP millésimée.

1. La gestion des AP

Une délibération annuelle relative aux AP sera présentée à l'approbation du comité syndical à l'occasion de l'adoption du budget. Cette délibération présentera d'une part un état des AP

en cours et leurs éventuels besoins de révisions et d'autre part la création de nouvelles AP et les opérations y afférentes.

2. Modification et ajustement des CP

Lorsque l'AP finance plusieurs opérations, le rééquilibrage des crédits s'effectue en priorité par virement de crédit des CP au sein des opérations de l'AP. Si la modification de CP au sein d'une autorisation de programme ne concerne pas l'exercice en cours, les ajustements de CP interviennent lors de la préparation du budget N+1.

L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constatée par décision modificative. L'ajustement des CP, à la hausse ou à la baisse, doit permettre d'améliorer les taux de réalisation des budgets. Cette diminution ou cette augmentation doit être strictement symétrique entre les dépenses et les recettes.

Si cet ajustement n'a pas fait l'objet d'un engagement pendant l'exercice, alors les crédits de paiement non utilisés sont annulés et ne sont pas reportés.

I.4.2. Les autorisations d'engagement (fonctionnement)

Les dotations affectées aux dépenses de **fonctionnement** peuvent comprendre des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP).

Cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions, au titre desquelles le PNRM s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers. Toutefois les frais de personnel et les subventions versées aux organismes privés ne peuvent faire l'objet d'une AE.

Les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses mentionnées à l'alinéa précédent. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AE correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

I.4.3. Suivi pluriannuel des AP/AE

Trois types de soldes permettront le suivi de l'utilisation des AP / AE /

- **Le disponible pour engagement** : montant total de l'AP /AE - montant total des engagements sur cette AP /AE
- **Le reste à réaliser** : montant total de l'AP / AE - montant total des mandatements sur cette AP/AE
- **Le reste à réaliser sur les AP /AE engagées non soldées** : montant total des engagements sur l'AP /AE – montant total des mandatements sur cette même AP /AE.

Modèle d'état de la situation des AP (à fournir au budget primitif et compte administratif)

AP affectées non couvertes par des CP réalisées au 1/1/N	Flux d'AP affectées dans l'année	AP affectées annulées	Stock d'AP affectées restant à financer	CP mandatés au budget de l'année N	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12 /N	Ratio de couverture des AP affectées
1	2	3	$4=(1+2)-3$	5	$6=4-5$	6/5

II. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

II.1.LA GESTION DES TIERS

La qualité de la saisie des données des tiers est une condition essentielle à la qualité des comptes du PNRM. Elle impacte directement la relation au fournisseur et à l'usager et prépare à un paiement et à un recouvrement fiabilisé.

Les saisies de ces données doivent impérativement se conformer aux normes techniques en vigueur.

II.2.LA GESTION DES DEMANDES DE PAIEMENTS

II.2.1. Définition

L'article L. 2342-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par le syndicat mixte de ses engagements auprès des tiers.

L'engagement comptable est préalable (ou concomitant) à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits. La signature de l'engagement juridique est de la compétence exclusive du Président qui a délégué sa signature conformément à la réglementation en vigueur.

II.2.2. L'engagement des dépenses

En dépenses, l'engagement comptable est effectué par le service gestionnaire « cellule de l'exécution budgétaire », Il doit être antérieur à la livraison des fournitures ou au démarrage des prestations.

A titre exceptionnel, et uniquement en cas d'urgence, l'engagement peut être effectué concomitamment.

Dans le cadre des marchés publics, l'engagement juridique est matérialisé par la signature du bon de commande, la notification du marché (ou de l'avenant) et/ou l'envoi d'un ordre de service.

Hors marchés publics, l'engagement juridique est matérialisé par un bon de commande, accompagné, s'il y a lieu, de pièces complémentaires, tels que devis, contrat, convention...

L'engagement comptable peut être ponctuel (pour un achat), ou annuel pour certains types de dépenses tels que les fluides, les contrats d'entretien et de maintenance annuels reconductibles...

S'agissant des engagements liés aux programmes d'actions, les directions opérationnelles font la demande de bons de commande sur présentation de devis comportant le code analytique de l'opération concernée, après consultation dans le respect des règles et des seuils de la commande publique et du présent règlement budgétaire et financier interne du PNRM.

Le délai entre la présentation des devis et la remise des bons de commande visés ne saurait être inférieur à 24h00 pour les montants inférieurs à 4000 euros et 48h00 pour les montants supérieurs à 4000 euros.

Ces propositions de bons sont transmises au service comptabilité du PNRM « cellule de l'exécution budgétaire » du PNRM, qui définit l'imputation comptable, la référence du marché éventuellement, le tiers, le code CMP (règle de mise en concurrence marché public), le montant, la TVA...Elles font ensuite l'objet d'une vérification préalable par le service achat, puis d'un contrôle et un enregistrement simultané de la direction des finances et du service contrôle de gestion. Puis sont soumis à la validation ou au rejet de la direction générale.

La transmission des bons de commande signés au fournisseur ou au prestataire est du ressort de la direction opérationnelle à l'initiative de la demande.

En dépenses, il existe deux types d'engagement : les engagements qui portent sur les crédits de paiement de l'exercice et les engagements qui portent sur les autorisations de programme. Ces derniers permettent d'avoir une visibilité pluriannuelle des engagements du PNRM.

II.2.3. L'engagement des recettes

La comptabilité d'engagement ne constitue pas une obligation en matière de recettes. L'engagement de recettes est, cependant, un acte indispensable à leur suivi permettant d'assurer la qualité de la gestion financière du PNRM.

En fonctionnement et en investissement, les subventions et autres recettes à percevoir font l'objet d'un engagement par la « cellule de l'exécution budgétaire ». Lors des demandes de versement d'avances, d'acomptes (dans le cas où le montant réel serait arrêté préalablement) ou de soldes par la « cellule financement et programmation de projets », en collaboration avec le service du contrôle de gestion du PNRM.

Des engagements de recettes sont également créés pour permettre les écritures de fin d'année, telles que les rattachements.

II.3.LA GESTION DES DELAIS DE PAIEMENTS

Le délai global de paiement des factures est fixé réglementairement à 30 jours :

- Délai d'ordonnancement de l'ordonnateur de 20 jours, entre la date de réception de la facture sur Chorus et la validation de cette facture (service fait), le mandatement, la signature des bordereaux et leur envoi dans le système Hélios du comptable public ;
- Délai de paiement du Comptable public de 10 jours pour liquider la facture.
- Le délai global de paiement peut être suspendu dans les cas prévus par la réglementation. La facture est retournée sans délai au fournisseur : rejet et transmission d'un message d'information au fournisseur sur la plateforme Chorus Pro. Si elle n'est pas liquidable, pour le motif d'absence de constat et certification de service fait à la réception elle fait l'objet d'un rejet par le service demandeur via le logiciel finance. Cette dernière n'est, par exception, pas retournée et le fournisseur doit être prévenu par message écrit (courriel) sans délai par le service demandeur. Le délai de paiement ne commencera à courir qu'à compter de la date d'exécution des prestations et plus précisément à la date de certification du service fait par les services du PNRM.

Les prestataires externes du PNRM peuvent attester de la date de réception des factures qu'ils ont à certifier pour leur compte lorsque cela est contractuellement prévu dans un délai de 8 jours (exemple de la maîtrise d'œuvre de travaux publics).

Le dépassement du délai global de paiement entraîne l'obligation pour le PNRM de liquider d'office les intérêts moratoires prévus par la réglementation.

II.4.LES DÉPENSES

- Le service fait

Le PNRM s'inscrit dans le schéma de dématérialisation exprimé dans l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 et, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'utilisation obligatoire pour toute entreprise de la facture sous forme électronique, via l'utilisation du portail internet Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Le dépôt de factures sur Chorus Pro ne doit pas se conjuguer avec des envois au format papier ou par messagerie électronique afin d'éviter les risques de doublon. Lors du dépôt sur Chorus Pro, la référence à l'engagement juridique est obligatoire : numéro d'engagement, du bon de commande ou du marché.

Le constat et la certification du service fait sont les étapes obligatoires préalables à la liquidation de la facture. Cette certification est justifiée par la présence d'un bon de livraison, ou d'un procès-verbal de réception ou de tout autre pièce justificative.

La certification du service fait correspond à l'attestation de la conformité à l'engagement de la livraison ou de la prestation. La certification du service fait engage juridiquement son auteur.

Celle-ci est appréciée par le service ou la direction qui a initié la dépense, puis transmise à la « cellule de l'exécution budgétaire » du PNRM via l'application comptable et la plateforme d'échanges dématérialisées.

L'appréciation matérielle « du service fait » consiste à vérifier que :

- La quantité facturée est conforme à la quantité livrée,
- Les prestations sont réellement exécutées,
- Leur exécution est conforme aux exigences formulées dans les marchés et/ou lors de la commande (respect des prix, des quantités, des délais...)
- Le prix unitaire est conforme au contrat, à la convention ou au bordereau de prix du marché,
- La facture ne présente pas d'erreur de calcul,
- La facture comporte tous les éléments obligatoires permettant de liquider la dépense

Pour les prestations, la réception consiste à :

- Définir l'état d'avancement physique de la prestation,
- S'assurer que la prestation a bien été commandée et qu'elle est conforme techniquement à l'engagement juridique (contrat, convention ou marché).

Le constat peut être total ou partiel.

Lorsqu'une réception a fait l'objet d'un constat partiel, la liquidation est possible uniquement si la facture est conforme à ce constat partiel.

Si la livraison n'est pas conforme à la commande, le constat du service fait ne peut pas être jugé conforme.

Si la facture correspondante est adressée aux services du PNRM sur la base de cette livraison erronée, elle n'est pas liquidable, interrompant ainsi le délai de paiement.

Dans ce cas, la facture ne doit pas être retournée et le délai de paiement ne commencera à courir qu'à compter de la date d'exécution des prestations (date de certification du service fait).

Le fournisseur doit en être impérativement informé par message écrit (lettre ou courriel) transmis par le service demandeur et/ou la direction opérationnelle.

Sous réserve des exceptions prévues par l'article 3 de l'arrêté du 16 février 2015 énumérant la liste des dépenses pouvant faire l'objet d'un paiement avant service fait, l'ordonnancement ne peut intervenir avant l'échéance de la dette, l'exécution du service, la décision individuelle d'attribution d'allocations ou la décision individuelle de subvention.

Toutefois, des avances et acomptes peuvent être consentis aux personnels, ainsi qu'aux bénéficiaires de subventions (conformément aux termes de la convention).

Le régime des avances (avant service fait) aux fournisseurs est strictement cantonné à l'application des règles définies dans le code de la commande publique.

Le régime des acomptes sur marché est limité à l'application des clauses contractuelles

• La liquidation et L'ordonnancement

La liquidation consiste à vérifier la réalité de la dépense et à arrêter le montant. Elle comporte :

La certification du service fait.

La « cellule de l'exécution budgétaire » du PNRM contrôle l'exhaustivité des pièces justificatives et la cohérence avec les engagements.

L'ordonnancement des dépenses se traduit par l'émission des pièces comptables réglementaires (mandats) qui permettent au Comptable public d'effectuer la prise en charge des ordres de payer et ensuite de procéder à leur paiement.

La signature du bordereau d'ordonnancement par l'ordonnateur ou son représentant entraîne :

- La validation de tous les mandats de dépenses compris dans le bordereau ;
- La justification du service fait pour toutes les dépenses résultant de ces mêmes mandats ;
- La certification du caractère exécutoire de l'ensemble des pièces justificatives jointes
- Aux mêmes mandats.

Les ordres de payer des services assujettis à la TVA font l'objet de séries distinctes de bordereaux par activité.

Les réductions et annulations font également l'objet d'une série distincte avec numérotation chronologique.

• Les subventions versées

Une subvention est un concours financier volontaire et versé à une personne physique ou morale, dans un objectif d'intérêt général et local. Les subventions accordées par le PNRM doivent être destinées au financement d'opérations présentant un intérêt local et s'inscrivant dans les objectifs de la charte.

Une convention avec l'organisme est obligatoire lorsque la subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 euros à la date d'adoption du présent règlement), définissant l'objet, le montant, les modalités de versement et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

II.5. LES RÉGIES

Seul le Comptable public est habilité à régler les dépenses et encaisser les recettes du PNRM. Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des motifs d'efficacité du service public, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du Comptable public, d'encaisser certaines recettes et de payer certaines dépenses.

La création d'une régie relève de la compétence de l'assemblée délibérante. Cette compétence peut être déléguée au Président en application de l'article art. L.5211-2 ° du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'avis conforme du Comptable public est requis.

La nature des recettes pouvant être perçues ainsi que les dépenses pouvant être réglées par régie sont encadrées par les textes. L'acte constitutif indique le plus précisément possible l'objet de la régie, c'est-à-dire la nature des opérations qui seront réalisées par l'intermédiaire de celle-ci.

- La nomination des régisseurs

Les régisseurs et leurs mandataires sont nommés par décision de l'exécutif sur avis conforme du Comptable public.

L'avis conforme du Comptable public est requis. Cet avis conforme peut être retiré à tout moment lors du fonctionnement de la régie s'il s'avère que le régisseur n'exerce pas correctement ses fonctions.

- Les obligations des régisseurs

Les régisseurs sont fonctionnellement sous la responsabilité du Comptable public.

En sus des obligations liées à l'exercice des fonctions de tout fonctionnaire, les régisseurs sont responsables personnellement et pécuniairement des opérations financières qui leurs sont confiées. Le régisseur est également responsable des opérations des mandataires qui agissent en son nom et pour son compte.

Ainsi, en cas de perte, de vol ou de disparition des fonds, valeurs et pièces justificatives qui lui sont remis, le régisseur assume la responsabilité financière de ces disparitions.

Afin de couvrir ce risque, les régisseurs sont dans l'obligation de souscrire un cautionnement conformément aux textes en vigueur.

La non-souscription d'un cautionnement entraîne la suspension de la régie, avec les conséquences que cela induit sur le service public et l'obligation pour le régisseur de prendre en charge sur ses deniers personnels toute perte de fonds.

- Le fonctionnement des régies

Régies d'avances

Une régie d'avances permet de charger un régisseur d'opérations de dépenses d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local au nom et pour le compte de son comptable public assignataire.

Le régisseur d'avances ne peut effectuer que les dépenses prévues par l'acte constitutif de la régie et conformes à la réglementation en vigueur.

Deux régies d'avance sont instaurées sur le budget principal du PNRM :

- Régie d'avances du siège du PNRM ;
- Régie d'avances de la direction du développement local et de la formation du PNRM.

Une régie d'avances sera instaurée en 2023 sur le budget annexe du PNRM. (à valider)

Régies de recettes

Une régie de recettes permet à un régisseur d'encaisser les recettes énumérées dans l'acte constitutif de la régie, à la place du comptable public assignataire, des recettes pour le compte d'une collectivité ou d'un l'établissement public local.

Ainsi, elle permet d'encaisser des recettes dès que le service a été rendu et donc d'abonder rapidement la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement public local.

Le régisseur de recettes doit verser son encaisse dès que le montant de celle-ci atteint le maximum fixé par l'acte de création de la régie, au minimum une fois par mois, et obligatoirement :

- En fin d'année, sans pour autant qu'obligation soit faite d'un reversement effectué le 31 décembre dès lors que les modalités de fonctionnement conduisent à retenir une autre date ;
- En cas de remplacement du régisseur par le régisseur intérimaire ou par le mandataire suppléant ;
- En cas de changement de régisseur ;
- Au terme de la régie.

Le service des finances et du budget du PNRM et le Comptable public sont chargés du contrôle d'opportunité et de légalité des recettes encaissées (contrôle de la conformité des opérations avec l'arrêté constitutif de la régie).

La régie de recettes créée sur le budget principal du PNRM est la suivante :

- Régie de recettes, avec un compte de dépôt de fonds au Trésor public, instaurée au sein de la direction de l'animation du territoire et de l'éducation à l'environnement.

II.6. LES RECETTES

Toutes recettes perçues par le PNRM nécessitent l'émission d'un titre (Subvention, encaissement de régie, loyers, redevances des usagers, dotation de l'Etat, Etc.).

Afin de détailler explicitement les éléments de calcul, la liquidation des recettes peut être accompagnée d'un état liquidatif signé détaillant les éléments de calcul et certifiant la validité de la créance.

La « cellule de l'exécution budgétaire » et la « cellule du financement et programmation de projets » du PNRM contrôlent l'exhaustivité des pièces justificatives et la cohérence avec les recettes à recouvrer.

L'ordonnement des recettes se traduit par l'émission des pièces comptables réglementaires (titres) qui permettent au Comptable public d'effectuer le visa, la prise en charge et ensuite de procéder au recouvrement.

Le recouvrement de la créance relève exclusivement de la responsabilité du comptable public qui est seule habilité à accorder des facilités de paiement sur demande motivée du débiteur

Les différents types de recettes :

- Les contributions statutaires
- Les dotations d'Etat
- Les recettes tarifaires (droit d'entrées, boutiques, ...)
- Les subventions à recevoir en fonctionnement et en investissement
- Le FCTVA
- Les recettes à régulariser (état du comptable public appelé P503 qui liste les encaissements faits directement sur le compte du Trésor Public pour la collectivité. Il

s'agit des recettes en attente c'est-à-dire des recettes encaissées, non titrées et à régulariser).

- Les annulations de recettes (des recettes peuvent être annulées après contestation du débiteur ou à la suite d'une erreur de facturation. L'annulation est effectuée par la comptabilité de la collectivité sur demande écrite du service opérationnel, via un certificat administratif motivé).

II.7. LES VIREMENTS DE CREDITS HORS AP/CP

2. • La fongibilité des crédits

La fongibilité des crédits consiste en la possibilité pour l'exécutif, après autorisation du conseil syndical, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT et à la délibération n° 22-29 du 25 novembre 2022 autorisant le passage du PNRM au référentiel comptable M57.

Dans le cadre du référentiel M57, comme pour les autres instructions, les virements de crédits sont possibles sur décision de l'exécutif à l'intérieur d'un même chapitre, unité de vote sauf cas particulier des articles spécialisés par le conseil syndical. Ces virements ne sont réguliers que s'ils ont fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif. Cette décision est un acte soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, chargé de leur contrôle.

Le représentant de l'État contrôle en particulier le bon respect de la limite maximum des virements autorisés par le conseil syndical, fixée au maximum à 7,5 % des dépenses réelles de la section. Ces virements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont également transmis au comptable public, de manière à ce qu'il reste en mesure de procéder au contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios au niveau de chaque chapitre.

Au-delà du plafond fixé par le conseil syndical jusqu'à 7,5 %, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative ou peuvent être prévus à l'occasion de l'adoption du budget supplémentaire. L'adoption de ces délibérations budgétaires sera suivie d'une transmission au représentant de l'État en vue du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et sera accompagnée de l'envoi d'un nouveau flux budgétaire à Hélios.

2. • La gestion des dépenses imprévues :

Il est possible de voter des AP/AE relatives aux dépenses imprévues en section d'investissement et en section de fonctionnement dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section.

Les mouvements sont pris en compte dans le plafond des 7,5% relatif à la fongibilité des crédits.

Pour rappel, l'article D.5217-23 du CGCT prévoit que ces chapitres de dépenses imprévues ne comportent pas d'article, ni de crédit et qu'ils ne donnent pas lieu à exécution. Il n'y a donc pas de possibilité de voter des CP de dépenses imprévues.

III. COMPTABILITÉ

III.1.LA GESTION PATRIMONIALE

Le PNRM dispose d'un patrimoine dévoué à l'exercice de son fonctionnement et de ses missions. Ce patrimoine nécessite une écriture retraçant une image fidèle, complète et sincère.

La bonne tenue de l'inventaire participe également à la sincérité de l'équilibre budgétaire et au juste calcul des recettes.

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriétés ou quasi-propriété du PNRM.

Un bien est valorisé à son coût historique dans l'inventaire.

III.2. L'INVENTAIRE

Chaque élément de patrimoine est référencé sous un numéro d'inventaire unique qui identifie le compte de rattachement et qui est transmis au Comptable public, en charge de la tenue de l'actif de la collectivité.

Tout mouvement en investissement doit faire référence à un numéro d'inventaire.

Un ensemble d'éléments peut être suivi au sein d'un lot.

Il se définit comme une catégorie homogène de biens dont le suivi comptable individualisé ne présente pas d'intérêt. Cette notion ne doit pas faire obstacle à la possibilité par la suite de procéder à une sortie partielle.

III.3.LES AMORTISSEMENTS

L'amortissement est la réduction irréversible, répartie sur une période déterminée, du montant porté à certains postes du bilan. L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du changement technique ou de toute autre cause.

L'instruction budgétaire et comptable M 57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au *prorata temporis*.

Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, le Syndicat Mixte calculait les dotations aux amortissements en année

pleine (début des amortissements au 1^e janvier n+1 de l'année suivant la mise en service du bien).

L'amortissement traduit le rythme de consommation des avantages attendus de l'actif. L'amortissement commence donc à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de services attendus de l'actif.

Néanmoins, une mesure de simplification vise à faciliter la mise en œuvre de cette disposition : la logique d'enjeux peut être adoptée pour définir des catégories de biens qui ne seraient pas soumises à l'amortissement au *pro rata temporis*. Ainsi, pour des catégories d'immobilisations faisant, par exemple, l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire, il est envisageable de déroger à l'amortissement au *pro rata temporis*.

La mise en œuvre de cette simplification fait l'objet d'une délibération listant les catégories de biens concernés (le principe de permanence des méthodes comptables impose une harmonisation des modalités d'amortissement pour une même catégorie de bien).

La définition des enjeux appartient à l'entité PNRM : la mise en œuvre de cette simplification doit ainsi être justifiée dans l'annexe des comptes, notamment au regard de son caractère non significatif.

La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. Cette délibération précise également par catégorie les niveaux de faible valeur en deçà desquels les éléments sont amortis dans l'année qui suit leur acquisition.

Le cas échéant, le PNRM pourra appliquer la méthode de comptabilisation par composant pour distinguer les éléments constitutifs d'une immobilisation corporelle dont le rythme de renouvellement est différent.

Le PNRM doit amortir les subventions d'équipement versées, selon la durée définie par une délibération spécifique. Les subventions d'équipement perçues sont amorties sur la même durée que la durée d'amortissement des biens qu'elles ont financés.

III.4.LES PROVISIONS

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence. Il permet par exemple de constater une dépréciation, un risque, ou d'étaler une charge à caractère budgétaire ou financière.

Les provisions se décomposent en :

- Provisions pour litiges et contentieux ;
- Provisions pour pertes de change ;
- Provisions pour garanties d'emprunt ;
- Provisions pour risques et charges sur emprunts ;
- Provisions pour compte épargne temps ;
- Provisions pour gros entretien ou grandes révisions ;
- Autres provisions pour risques et charges.

Le PNRM applique le régime de droit commun à savoir des provisions et dépréciations semi-budgétaires.

Les provisions ainsi constituées sont retracées dans une annexe au budget et aux décisions modificatives. Les dotations aux provisions se traduisent par une dépense de fonctionnement. La dotation est inscrite au plus proche acte budgétaire suivant la connaissance ou l'évaluation du risque ou de la charge financière.

La reprise des provisions s'effectue en tant que de besoin, par l'inscription au budget ou en décision modificative, d'une recette de fonctionnement.

III.5.LES RESTES À RÉALISER

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes concernent des opérations réelles en investissement dont les crédits sont reportés sur l'exercice N+1.

Ils concernent des crédits hors AP.

Il s'agit de dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Les restes à réaliser sont détaillés, au compte administratif, par un état listant les dépenses engagées non mandatées et par un état faisant apparaître les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission de titres.

L'état des RAR est visé par le Président ou son représentant.

En ce qui concerne les recettes, l'état doit être accompagné de pièces justificatives : tout acte ou pièce permettant d'apprécier le caractère certain de la recette (contrat, convention, décision d'attribution de subvention...).

III.6.LES INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS (ICNE)

La méthode comptable appliquée aux ICNE est semi budgétaire. La constatation des ICNE s'effectue par mandat au compte 66112 en année N (rattachement à l'exercice).

La contre passation est réalisée par un mandat d'annulation au 66112 en année N+1.

III.7.LES RATTACHEMENTS

Une dépense doit être rattachée à un exercice lorsque le service a été fait au cours de l'année mais qu'elle n'a pu être mandatée avant la clôture budgétaire et comptable.

Une recette doit être rattachée à un exercice lorsque le droit a été acquis au cours de l'année mais que le titre n'a pu être émis avant la clôture budgétaire et comptable.

Le rattachement des charges et des produits est un mécanisme comptable qui répond au principe de l'annualité budgétaire en garantissant le respect de la règle de l'indépendance des exercices. Il permet de relier à un exercice toutes les dépenses et recettes qui s'y rapportent. Ainsi, tous les produits et charges attachés à un exercice sont intégrés au résultat annuel de l'exercice.

Seuil de rattachement des charges : il est proposé de ne rattacher que les charges ayant un montant supérieur à 500 euros.

III.8. JOURNÉE COMPLÉMENTAIRE

Le PNRM pratique la journée complémentaire (émission des titres et mandat jusqu'au 31 janvier N+1 concernant l'exercice N).

IV. LA DÉMATÉRIALISATION

IV.1. LA GESTION DES TIERS

L'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 impose l'utilisation de la facture sous forme électronique plutôt que papier, via l'utilisation du portail internet Chorus Pro du Ministère des Finances : <https://chorus-pro.gouv.fr/>.

IV.2. LA DÉMATÉRIALISATION DES MANDATS / TITRES

Le service des finances et du budget du PNRM dématématise les flux de dépenses et recettes du syndicat mixte à destination du système informatique Hélios de la DGFIP.

Afin de garantir la traçabilité de ses envois et la sécurisation des visas, le PNRM a opté pour un parapheur numérique et une signature électronique de niveau RGS**.

IV.3. LES ACTES BUDGÉTAIRES DÉMATÉRIALISÉS

Le budget et le compte administratif sont dématématialisés grâce à l'outil TOTEM.

Cet outil, gratuit et téléchargeable librement permet de consolider les données budgétaires contenues dans les progiciels de gestion ou sous d'autres formats et les informations relatives aux états annexes afin de générer budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs complets sans double saisie.

Une fois le budget voté, c'est le fichier XML complet issu de TOTEM qui est télétransmis en Préfecture en vue du contrôle budgétaire et télétransmis au Comptable public.

Grâce aux maquettes dématématialisées produites par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), cette dématématiation s'effectue dans le respect strict de la présentation et du plan de comptes réglementaires applicables à l'exercice en cours.

V. LA GESTION FINANCIÈRE

V.1. LA GESTION DE LA DETTE

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou

encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence du conseil syndical. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Bureau Syndical ou au Président. La délégation de cette compétence est encadrée.

L'exécutif du PNRM peut ainsi :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- Résilier l'opération arrêtée ;
- Signer les contrats répondant aux conditions posées ;
- Définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- Recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- Contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, à la sécurisation et au réaménagement de son encours ;
- Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le conseil Syndical est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation.

Un rapport annuel est rédigé et présenté au Conseil Syndical. Il retrace l'évolution de l'encours de dette et les opérations réalisées au cours de l'année passée. Il est inclus dans le rapport de présentation du compte administratif de l'année écoulée.

V.2.LA GESTION DE LA TRÉSORERIE

A la différence de l'emprunt, la gestion de la trésorerie est marquée par deux règles fortes :

- L'obligation de dépôt auprès du Trésor Public (autrement dit le réseau de la direction générale des Finances publiques) ;
- L'absence de rémunération.

V.3.LES LIGNES DE TRESORERIE

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune inscription de recette budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget du PNRM et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie peut être autorisé par le Conseil Syndical, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

Le Bureau Syndical peut recevoir délégation du Comité Syndical pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect d'un plafond fixé par délibération.

V.4.LES GARANTIES D'EMPRUNT

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel le syndicat mixte accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

La décision d'octroyer une garantie d'emprunt est obligatoirement prise par le Conseil Syndical. Le contrat de prêt ou, le cas échéant, l'acte de cautionnement est ensuite signé par le Président.

Les garanties d'emprunt accordées à des personnes morales de droit privé sont soumises aux dispositions de la loi du 5 janvier 1988 modifiée dite « loi Galland » ainsi qu'à un règlement interne qui doit être voté par le Conseil Syndical. Ce qui impose notamment au syndicat mixte trois ratios prudentiels conditionnant l'octroi de garanties d'emprunt :

- La règle du potentiel de garantie : le montant de l'annuité de la dette propre ajouté au montant de l'annuité de la dette garantie, y compris la nouvelle annuité garantie, ne doit pas dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement ;
- La règle de division des risques : le volume total des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut aller au-delà de 10% des annuités pouvant être garanties par la collectivité ;
- La règle du partage des risques : la quotité garantie ne peut couvrir que 50% du montant de l'emprunt contracté par l'organisme demandeur. Ce taux peut être porté à 80% pour des opérations d'aménagement menées en application des articles L.300-1 à L.300-4 du Code de l'Urbanisme. Ces ratios sont cumulatifs.

Les limitations introduites par les ratios Galland ne sont pas applicables pour les opérations de construction, acquisition ou amélioration de logements réalisées par les organismes d'habitation à loyer modéré (OPH) ou les sociétés d'économie mixte ou subventionnées par l'Etat (article L.2252-2 du CGCT).

L'ensemble des garanties d'emprunt fait obligatoirement l'objet d'une communication qui figure dans les annexes du budget primitif et du compte administratif au sein du document intitulé « Etat de la dette propre et garantie ».

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, le syndicat mixte doit communiquer, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels le syndicat mixte aurait garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.

Le syndicat mixte doit être informé annuellement par les établissements de crédit du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'il aurait garanti.

La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

VI. L'INFORMATION AUX ÉLUS

VI.1. INFORMATION DU COMITE SYNDICAL EN MATIÈRE DE GESTION

Le Président du Parc rend compte à chaque comité syndical des décisions prises au titre de la délégation de pouvoir donnée par le comité syndical

Un rapport est diffusé chaque année, relatif au dernier exercice clos.

VI.2.LA COMMISSION FINANCES

Réunie avant chaque comité syndical comportant des sujets financiers, cette formation d'élus débat et prépare les comités syndicaux, examine les documents comptables et financiers présentés en bureau syndical et en comité syndical, et est garante de l'application de ce présent règlement.



RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE

BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET PRINCIPAL-BUDGET ANNEXE

I. LA STRATEGIE BUDGETAIRE 2023	3
II. LES ACTIONS NOTABLES 2023	5
III. BUDGET PRIMITIF 2023	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
IV. LES PROGRAMMES D'ACTION	25
V L'EQUILIBRE FINANCIER	27
VI LE BUDGET ANNEXE	28
VII BUDGET CONSOLIDE ET EQUILIBRE FINANCIER	36

BUDGET PRIMITIF 2023 PNRM

I. LA STRATEGIE BUDGETAIRE 2023

Lors du Comité Syndical réuni le 3 mars 2023, les principales lignes stratégiques ont été présentées au cours des Orientations Budgétaires 2023.

Il est donc utile de rappeler que Les Orientations Stratégiques de la mandature

- L'objectif fondamental du PNRM au cours de ces prochaines années est de mettre en œuvre **un programme d'investissement ambitieux** à partir des sites patrimoniaux emblématiques du territoire

Il s'agira donc d'aménager les portes d'entrée de sites naturels ou culturels, afin de créer des pôles d'attractivité touristique vecteurs de développement économique.

Seront notamment concernés :

- ✓ La requalification du site de l'Aileron
 - ✓ La réalisation de la maison d'accueil et desserte de la Réserve Naturelle de la Caravelle
 - ✓ La poursuite des travaux de mise en valeur du Château Dubuc qui pourrait être un mémorial autour de l'esclavage ;
 - ✓ L'aménagement d'un accueil pour la réserve marine du Prêcheur avec l'idée de réalisation d'un aquarium de dimension internationale
 - ✓ L'Aménagement du Domaine d'Émeraude
 - ✓ La Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne
 - ✓ La valorisation du Centre d'accueil de la réserve naturelle régionale de Génipa
 - ✓ De l'aménagement durable de la presqu'île sud avec l'opération Grand Site de Sainte-Anne.
-
- En plus de ce programme d'investissement, le PNRM poursuivra ses actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel à partir de ses fondamentaux que sont :
 - o **La connaissance** (OMB, Atlas de la biodiversité Communale, palynothèque, étude sur les champignons...etc...);
 - o **La protection** (extension de la RNC, Réserve de Génipa, Réserve Falco...);
 - o **L'animation du territoire**
 - L'ouverture et l'animation de sites d'accueil et d'information du public en réseaux sur le territoire, « les relais du Parc » comme à Saint-Pierre, à Fort-de-France, Vatable aux Trois-Ilets. Il s'agira d'offrir des informations de qualité sur le patrimoine naturel et culturel ainsi que sur les offres de découverte de ce patrimoine ;
 - Un programme annuel d'animation à l'attention des randonneurs et la valorisation des sentiers de randonnées ;
 - Des actions autour des journées phares comme la journée mondiale des zones humides, les rendez-vous aux jardins, les journées du patrimoine, la journée de l'eau, etc... ;
 - Des animations récurrentes sur les sites d'accueil du public gérés par le PNRM.
 - o **le développement local et solidaire**
 - Agriculture durable (agroforesterie)
 - Filières de niche (cochon créole, café...)

- La participation ou la mise en place d'actions de formations et d'insertion dans le domaine du patrimoine. Trois Ateliers Chantier d'insertion prévus :
 - Atelier et Chantier d'Insertion Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords 460 249 euros
 - Atelier Chantier d'Insertion "LA FABRIK" : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique 1 075 853,19 euros
 - Atelier Chantier d'Insertion "LINEA" : pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique 932 877,00 euros.

II. LES ACTIONS NOTABLES 2023

II.1. Concevoir et mettre en réseau des équipements structurants de découverte, de valorisation du patrimoine naturel et culturel et d'éducation à l'environnement.

Cette orientation est fondamentale dans le projet de mandature car c'est à partir de la concrétisation de ces projets que nous arriverons à démontrer que le patrimoine peut être un levier de développement.

Plusieurs actions qui ont été indiquées précédemment et détaillées dans le rapport sur les orientations budgétaires ont été budgétisées.

Le but de la valorisation du patrimoine naturel et culturel par l'investissement étant d'assurer une véritable politique de développement durable en créant de l'attractivité, donc de la richesse et de l'emploi. L'objectif en 2022 sera donc de poursuivre jusqu'à leur réalisation, les aménagements des portes d'entrée de sites naturels emblématiques, afin de créer des pôles d'attractivité touristique. Il s'agira à terme, de créer d'un réseau de 4 ou 5 sites emblématiques avec une prévision de fréquentation de plusieurs centaines de milliers de visiteurs/an sur l'ensemble de ces sites.

Par ailleurs, chacun des projets portés par le PNRM sera dimensionné au regard d'une double préoccupation constante qu'est la protection des sites contre une sur fréquentation et la viabilité économique des aménagements créés.

Les opérations significatives que l'on pourra noter dans le cadre de ce programme d'investissement 2022 sont notamment de :

- ✓ ✓ Relancer le projet de requalification du site de l'Aileron qui est la porte d'entrée sur la Montagne Pelée et qui nécessite la réalisation d'un équipement d'accueil du public à la hauteur de l'emblème que représente ce volcan. Il s'agira en 2022 de relancer la maîtrise d'œuvre et de lever les contraintes PPR ;
- ✓ ✓ Relancer de l'opération « accueil et desserte et de la maison de la réserve de la Caravelle » pour un coût final estimé à 2 000 000 d'euros. L'objectif étant d'optimiser la fréquentation sur la réserve tout en créant les conditions d'accueil du public. En 2022, il s'agira, dans un premier temps, de reprendre les travaux de Maîtrise d'œuvre et obtenir les validations en matière d'urbanisme;
- ✓ ✓ Poursuivre le programme de travaux de réhabilitation des ruines du Château Dubuc avec la réhabilitation de la purgerie. La réhabilitation de cette purgerie, en plus d'être un lieu d'accueil pour le public, donnera également un accès à la baie du Trésor ;
- ✓ ✓ Créer les aménagements extérieurs renforçant l'accueil à la maison de la mangrove à Génipa (refaire le platelage du sentier de randonnée en mangrove, mettre en place des activités nautiques, utiliser le deck, mettre en place des activités dans la forêt comme des vélos à assistance électrique) ... ;
- ✓ ✓ Poursuivre l'aménagement du domaine d'Émeraude au Morne Rouge, notamment pour ce qui est de la réalisation des aménagements paysagers complémentaires ;
- ✓ ✓ Poursuivre l'étude pour la mise en place d'une maison d'accueil pour la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne en s'efforçant de développer des thématiques en plus de l'ornithologie pour ce projet.

- ✓ Un accent particulier sera mis pour la poursuite jusqu'à son aboutissement du projet UNESCO. Le grand chantier lié à l'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial des Volcans et Forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du Nord de la Martinique avec une décision attendue lors de la 45ème session du comité du patrimoine mondial à Ryad en septembre 2023.

	ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	V/F	Budget 2023 avec report
A104DU1505	DUBUC Débarcadère et purgerie	2021	DGP	I	103 322,37 €
A104A1402	Relance Maîtrise d'Œuvre réhabilitation Aïleron	2021	DGP	I	30 000,00 €
A103UN2311	Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise œuvre de la procédure d'inscription de la Martinique à l'UNESCO	2023	DGP	F	485 000,00 €
A103UN2311	maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre de la procédure d'inscription de la Martinique à l'UNESCO	2023	DGP	I	560 000,00 €
A104A1402	Réhabilitation du site de l'Aïleron	2023	DGP	I	60 000,00 €
A103MA2305	Maison d'accueil de la Réserve Falco	2023	DGP	F	85 000,00 €
A2115G2305	Maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation du GR Nord	2023	DGP	I	50 000,00 €
A104RC1302	Accueil et desserte RNC	2023	DGP	I	100 000,00 €
A104DU2317	confortement des ruines de Dubuc (cuisine)	2023	DGP	I	50 000,00 €
A104DU1505	confortement des ruines de Dubuc (magasin, purgerie et débarcadère)	2023	DGP	I	1 000 000,00 €
A104VA2314	Valorisation plan d'eau Vatable (bateau électrique)	2023	DGP	F	30 000,00 €
A104VA2315	Mobilité douce sur Vatable	2023	DGP	F	30 000,00 €
A103GS2001	mise en œuvre de la procédure OGS des Salines	2023	DGP	F	305 574,04 €

II.2. Animation du territoire

Toutes ces opérations d'animation contribuent à mettre en œuvre les axes de la charte du Parc Naturel Régional de Martinique:

- ✓ Diffusion de la connaissance,
- ✓ Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel
- ✓ Animation du territoire

Ainsi, plusieurs secteurs d'activités économiques peuvent être développés, renforcés, ou créés dans différents domaines de l'animation à partir de notre patrimoine. Il s'agit :

- Du tourisme (développement de la randonnée et du tourisme vert sur terre, ou la randonnée aquatique sur mer, le tourisme culturel) ... Au cours de cette année 2023, nous poursuivrons notre programme annuel de balades et randonnées thématiques pour un public le plus large possible.
- L'Éducation à l'environnement avec la mise en place d'activités d'animation auprès des scolaires et du grand public basées sur la connaissance du patrimoine. Un accent particulier sera porté sur la relance de nos sites avec une organisation plus importante d'animations tout au long de l'année. Il conviendra donc de renforcer le partenariat avec les AMIS du Parc en charge de l'accueil et des boutiques des sites du Parc.
- L'animation de nos sites ouverts au public (Dubuc, Emeraude, maison de la mangrove...) sera renforcée
- L'activité équestre redémarrera avec le retour de la croisière notamment.

	ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Budget 2023 avec report
A425EE2109	Education à l'environnement	2021	DATEEC	F	785,25 €
A423ES2106	Evènementiels sur les sites du Parc	2021	DATEEC	F	17 000,00 €
A423ES2207	acquisition d'un logiciel de réservation	2022	DATEEC	I	20 000,00 €
A423AT2233	Découvrir le patrimoine autrement	2022	DATEEC	F	52 164,83 €
A425EE2210	Education à l'environnement	2022	DATEEC	F	28 586,44 €
A104EQ2204	Activités Equestre	2022	DATEEC	F	40 000,00 €
A104EQ2305	Activités equestres	2023	DATEE	F	27 000,00 €
A209TE2302	Transition énergétique	2023	DATEE	F	55 000,00 €
A423AT2334	Découvrir le patrimoine autrement	2023	DATEE	F	68 300,00 €
A104AA2302	Gestion des sites par l'AAPNRM	2023	DATEE	F	150 000,00 €
A423ES2309	Animation gestion des sites ouverts au public	2023	DATEE	F	680 000,00 €

II.3. Protection et Valorisation de la biodiversité

Les missions de protection et de gestion de la biodiversité restent des missions fondamentales du PNRM. Le Parc Naturel Régional contribuera donc en 2023, plusieurs opérations visant à créer en Martinique d'autres zones de protections. Il s'agit :

- ✓ Du projet de création de la Réserve naturelle Régionale de la baie de Génipa.
- ✓ Le projet d'extension de la réserve naturelle de la Caravelle avec la mise en réserve d'une partie marine, à savoir la baie du Trésor.
- ✓ La gestion de la réserve naturelle régionale marine du Prêcheur, première réserve naturelle régionale de l'île ;
- ✓ Création de la réserve naturelle en baie de génipa,

En 2023 le Parc va, en la matière, également développer ses relations avec les communes, avec la réalisation d'Atlas communaux de la biodiversité.

	ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Budget 2023 avec report
A103RN2113	Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2021	DBADT	F	470,23 €
A102OB1706	Développement OMB	2021	DBADT	F	17 528,17 €
A103UN2108	UNESCO - Mise en œuvre du plan de gestion, évaluation UICN et préparation de la phase internationale de la procédure	2021	DBADT	F	809,05 €
A102EB2120	Valorisation de la biodiversité	2021	DBADT	F	6 379,80 €
A102EB2223	Suivi des populations de chauves-souris et sensibilisation de la population	2022	DBADT	I	1 382,64 €
A103ZH2201	Restauration des zones humides	2022	DBADT	I	35 000,00 €
A103MA1601	Investissement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2022	DBADT	I	229 000,00 €
A103RC2109	RNNC Travaux exceptionnels - Restauration sentiers et mobilier	2022	DBADT	I	281 000,00 €
A103RN2215	Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2022	DBADT	F	17 438,54 €
A102OB2211	Fonctionnement de l'Observatoire martiniquais de la biodiversité	2022	DBADT	F	11 421,35 €
A102EB1811	LIFE BIODIV'OM	2022	DBADT	F	11 935,00 €
A103GS2001	Mise en œuvre de la procédure OGS Salines	2022	DBADT	F	23 754,23 €
A2115M2102	Maintenance et Valorisation du sentier sous-marin Lakay aux Anses d'Ariet	2022	DBADT	F	6 000,00 €
A103SA1808	RNNISA Travaux exceptionnels complémentaires_Réfection hangar et mirador	2021	DGBADT	I	3 545,78 €
A427CH2304	Révision de la Charte	2023	DBGDT	F	47 190,60 €
A102EB2325	Suivi des populations de chauves-souris et sensibilisation de la population	2023	DBGDT	F	29 000,00 €
A107AC1901	Atlas de la biodiversité communale	2023	DBGDT	F	208 860,32 €
A107AC1901	Atlas de la biodiversité communale	2023	DBGDT	I	800,00 €
A103ZH2201	Zones humides et forêts littorales	2023	DBGDT	F	65 000,00 €
A103ZH2201	Zones humides et forêts littorales	2023	DBGDT	I	200 000,00 €
A103RN1708	RNNC Travaux Pointe Caracoli	2023	DBGDT	I	430 581,00 €
A103RN2316	Fonctionnement des réserves naturelles nationales	2023	DBGDT	F	343 975,00 €
A103RN2316	Investissement sur les réserves naturelles nationales	2023	DBGDT	I	50 000,00 €
A103RC2310	Travaux exceptionnel RNC	2023	DBGDT	I	120 000,00 €
A103SA2210	Travaux balisage RNISA	2023	DBGDT	I	32 909,00 €
A102EB2221	Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche sur la presqu'île de la Caravelle (Martinique)	2023	DBGDT	F	110 500,00 €
A102EB2221	Création d'un corridor écologique favorable à un oiseau menacé, le Moqueur gorge blanche sur la presqu'île de la Caravelle (Martinique)	2023	DBGDT	I	64 371,22 €
A102EB1811	LIFE BIODIV'OM	2023	DBGDT	F	193 798,40 €
A103MA2204	Fonctionnement de la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2023	DBGDT	F	265 000,00 €
A103MA2204	Investissement sur la Réserve Naturelle Territoriale marine du Prêcheur - Albert FALCO	2023	DBGDT	I	270 000,00 €
A103EB2303	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes	2023	DBGDT	F	541 100,00 €
A106GF2304	Étude sur la captation du CO2 par les forêts (puit carbone)	2023	DBGDT	F	60 000,00 €
A103MA2305	Maison d'accueil de la Réserve Falco	2023	DGP	F	85 000,00 €

II.4. Le Développement Local à partir de notre patrimoine agroenvironnemental

Tous les programmes pluriannuels seront poursuivis en 2023.

Les activités du Parc en matière d'agriculture et d'agroenvironnement relèvent de l'axe stratégique 2: « encourager les martiniquais à être acteurs du développement durable de leur territoire ». Il s'agit de développer l'orientation « Soutenir une activité agricole diversifiée, de proximité et respectueuse de l'environnement ».

Ainsi, les actions du PNRM en la matière s'articulent autour des axes suivants :

- ✓ Le développement de projet d'agriculture durable : (l'expérimentation en matière d'agroforesterie, de la culture hors sol d'essences patrimoniales, la valorisation des plantes médicinales, l'augmentation des ressources mellifères, la caractérisation des miels par la création d'une palynothèque, un conservatoire de semences...);
- ✓ Le développement de la Marque Parc avec une stratégie en quatre volets, la révision des Chartes (agneau, miel, manioc), l'agrément et le contrôle des agriculteurs marqués, la valorisation des produits à partir de la communication (packaging, ou encore évènementiels) ou de mise en place de circuits courts, l'aide aux agriculteurs marqués ;
- ✓ La conduite d'expérimentations ou la participation à des expérimentations dans le cadre de partenariat en vue d'un développement de filières de niches pérennes (l'alimentation ovine, le porc créole, le café, les plantes médicinales, ...);
- ✓ Le soutien au développement de projets agro-touristiques (hôtels au naturel, création et mise aux normes de manioqueries ou de mielleries...);

	ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Budget 2023 avec report
A213AD2038	Miel - AMIELOR	2020	DFED	F	10 457,00 €
A213AD2134	La Marque "Valeur Parc"	2021	DFED	F	1 032,14 €
A424PM1705	OSAIN	2022	DFED	F	51 740,01 €
A213AD2140	Café	2021	DFED	F	3 271,74 €
A213AD2141	Cochon	2021	DFED	F	1 248,48 €
A213AD2248	Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2022	DFED	I	68 119,21 €
A213AD2244	Apiculture Apitropic	2022	DFED	I	22 300,00 €
A213AD1724	Myconova	2022	DFED	I	3 954,96 €
A424PM1705	OSAIN (prévisions 2021 & 2022 fusionnées)	2022	DFED	I	81 921,18 €
A213AD2245	Café d'excellence Arabica typica	2022	DFED	I	35 000,00 €
A213AD1724	Myconova	2022	DFED	F	248 546,32 €
A213AD2249	Agroforesterie	2022	DFED	F	40 592,88 €
A213AD2244	Apiculture Apitropic	2022	DFED	F	28 986,00 €
A213AD2245	Café d'excellence Arabica typica	2022	DFED	F	88 273,85 €
A213AD2248	Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2022	DFED	F	85 457,61 €
A213AD2246	La Marque "Valeur Parc"	2022	DFED	F	73 367,47 €
A213AD2250	Réhabilitation des mares de la Martinique à des fins agricoles	2022	DFED	F	7 237,02 €
A213AD2352	Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2023	DFDL	F	430 700,00 €
A213AD2352	Mise en place d'une filière Cochons Créoles d'excellence à la Martinique	2023	DFDL	I	47 000,00 €
A213AD2353	Marque Valeur Parc	2023	DFDL	F	50 000,00 €
A213AD2351	Salon de l'agriculture	2023	DFDL	F	35 715,16 €
A213AD2354	Café d'excellence Arabica typica	2023	DFDL	F	552 000,00 €
A213AD2354	Café d'excellence Arabica typica	2023	DFDL	I	193 000,00 €
A213AD2249	Agroforesterie	2023	DFDL	F	297 510,10 €
A213AD2249	Agroforesterie	2023	DFDL	I	227 865,26 €
A213AD2244	Apiculture Apitropic	2023	DFDL	F	72 548,06 €
A213AD2244	Apiculture Apitropic	2023	DFDL	I	134 960,04 €
A213FE2303	Désenclavement Fond Bourlet	2023	DFDL	I	755 310,00 €
A214AD2301	Fonctionnement Laboratoire biodiversité	2023	DFDL	F	327 950,00 €
A214AD2301	Investissement Laboratoire biodiv	2023	DFDL	I	312 500,00 €

II.5. L'aménagement et la gestion des sites

Le Parc poursuivra en 2023 son programme de maintenance de ses équipements en vue de renforcer leur attractivité.

Il interviendra également sur son territoire avec notamment :

- ✓ La gestion du domaine de Tivoli
- ✓ Aménagement de la voie de désenclavement sur les Salines
- ✓ Entretien des terrains du conservatoire...

	ACTIONS	ANNEE	SERVICE GESTIONNAIRE	I/F	Budget 2023 avec report
A419SI1201	Aménagement du siège du PNRM	2018	DAGS	I	134 904,65 €
A104AS2101	Attractivité des sites	2021	DAGS	I	1 215,00 €

A104RE2101	Maintenance et mise en réseau des sites	2021	DAGS	I	2 821,00 €
A104MM2202	MOYENS MATERIELS	2022	DGES	I	48 679,91 €
A104RE2101	Maintenance et mise en réseau des sites	2021	DGES	F	319,94 €
A104RE2202	Maintenance, entretien et remise à niveau des sites	2022	DGES	I	122 526,98 €
A104AS2202	Redynamisation et attractivité des sites	2022	DGES	I	263 507,69 €
A104AS2202	Redynamisation et attractivité des sites	2022	DGES	F	€
A104RE2202	Maintenance, entretien et remise à niveau des sites	2022	DGES	F	225 493,21 €
A419EI2006	Équipements informatiques, réseaux et de télécommunication	2020	DGS	F	976,50 €
A419EI2107	Gestion des infrastructures réseaux, équipements informatiques	2021	DGS	I	4 367,12 €
A419EI2107	Gestion des infrastructures réseaux, équipements informatiques	2021	DGS	F	22 454,00 €
A104MM2303	Acquisition de matériel pour le PNRM	2023	DGS	I	92 000,00 €
A209TE2301	Stratégie transition énergétique PNRM	2023	DGS	F	16 041,73 €
A104RE2303	Maintenance et entretien des sites	2023	DTESMG	F	382 000,00 €
A104AS2303	Équipement, attractivité et valorisation des sites	2023	DTESMG	I	282 000,00 €
A213AD2250	Entretien des mares et des cours d'eau	2023	DTESMG	F	161 000,00 €
A104RE2303	Maintenance et entretien des sites	2023	DTESMG	I	293 000,00 €
A213AD2250	Entretien des mares et des cours d'eau	2023	DTESMG	I	6 000,00 €
	Aménagement voie de désenclavement des salines	2023	DTESMG	I	111 000,00 €

III. BUDGET PRIMITIF 2023

III.1. Reprise de la gestion 2022 au Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif 2023 étant voté après le vote du Compte Administratif 2022, les résultats 2022 et les reports 2022 seront intégrés au Budget Primitif.

III.1.1. Les résultats 2022

Après affectation des résultats, le Budget Primitif intègre les résultats de la gestion 2022 :

Section	Résultats Budget Principal - Exercice 2022						Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022	
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021				Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations						
Fonctionnement	10 653 981.24 €	7 990 986.10€	10 653 981.24 €	8 048 867.84€	57 881.74€	111 770.87 €	169 652.61€			
Investissement	6 753 897.12 €	1 005 005.44€	6 753 897.12 €	911 675.00€	-93 330.44€	3 775 878.88 €	3 682 548.44€			
Total cumulé	17 407 878.36 €	8 995 991.54€	17 407 878.36 €	8 620 899.63€	-35 448.70€	3 887 649.75 €	3 852 201.05€			

III.1.2. Les restes à réaliser :

Les restes à réaliser se répartissent comme suit :

Section	Restes à réaliser 2021 - Budget Principal	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	342 883.58 €	€
Investissement	303 052.27 €	826 805.20 €
Total cumulé	645 935.85 €	826 805.20 €

III.2. Les recettes de fonctionnement

Les éléments notables à retenir pour ce qui est des recettes de fonctionnement :

- La dotation de l'Etat est passée de 120 000 à 150 000 euros
- Le solde de la dotation « filet de sécurité » de l'Etat a été intégré pour environ 100 000 euros
- Une subvention pour l'achat des équipements pour le télétravail provenant de la CTM, suite à l'épisode COVID a été intégrée pour 106 826.14 euros
- Pour ce qui est des embauches, nous emmargerons sur deux dispositifs qui ont été instaurés que sont les contrats PEC de l'Etat ainsi que 1job, 1 saisonnier par la CTM, de juin à août
- Environ 674 000 euros seront sollicités auprès de l'Etat dans le cadre d'un nouveau dispositif « Fond vert » pour financer notre programme d'actions
- Les dotations de la CTM, des communes et des EPCI restent inchangées.
- Un nouveau contrat de partenariat avec l'ODE sera signé pour environ 340 000 euros
- Les fonds européens seront largement sollicités pour environ 2,5 millions d'euros dans le cadre de notre programme d'actions

Compte tenu de tous ces éléments, les recettes du budget de fonctionnement pour l'année 2023 seraient de **15 259 140,34 euros**

Les programmes d'actions correspondraient à 9 567 544.89 euros sur ce montant total



RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Nature	FMO	Libr. Nature	BP 2023	BP + DM1 - 2022	
002	R		Résultat reporté	169 652,61 €	111 770,87 €	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			30 000,00 €	64 677,00 €	
013	0419	R	Remb sur rémunérations du personnel	20 000,00 €	54 687,00 €	
013	0459	R	Remb. charges séc. Sociale et prévoyance	10 000,00 €	9 990,00 €	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			230 840,00 €	53 000,00 €	
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00 €	30 000,00 €	
70	70388	R	Autres redevances et recettes diverses	229 840,00 €	23 000,00 €	
70	70841	R	Aux budgets annexes régies, CCAS et CE			
70	70841	R	Aux budgets annexes régies, CCAS et CE			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes			
70	7088	R	Autres produits d'activités annexes	- €		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			13 813 060,73 €	9 864 729,29 €	
74	744	R	Régularisation PCTVA Fonctionnement		- €	
74	74718	R	Etat : Dotation de fonctionnement du PNRM	180 000,00 €	120 000,00 €	
	74718	R	Etat de sécurité	104 313,00 €		
	74718	R	Subvention télétravail	106 826,14 €		
74	74718	R	Etat : Réserves naturelles de France	- €	263 986,00 €	
74	74718	R	Etat : programme d'actions	518 325,00 €	410 715,42 €	
	74718	R	Etat : Fonds verts	501 624,50 €	- €	
	74718	R	Etat PEC	100 000,00 €		
	74718	R	Etat: ODEADOM	96 744,30 €	49 081,76 €	
74	74718	R	DAC : programme d'actions	172 000,00 €	- €	
74	74718	R	MTEB : programmes d'actions	- €	22 960,80 €	
74	7472	R	OTM - Statutaire	3 405 000,00 €	3 694 238,00 €	
74	7472	R	OTM- FMOYBI	289 238,00 €	- €	
74	7472	R	Régularisation compensation conventionnelle (report PNRM)	- €	476 534,92 €	
74	7472	R	OTM - Programme d'actions	3 649 510,42 €	2 293 504,10 €	
74	7472	R	OTM autres	1 492 626,45 €	492 690,82 €	
74	7472	R	OTMCOOT	176 200,00 €	302 419,50 €	
74	7472	R	OTM Dotation complémentaire	- €	120 000,00 €	
74	7472	R	OTM 1job, 1 saisonnier	80 000,00 €	50 000,00 €	
74	74741	R	Communes membres du GPF	130 000,00 €	130 000,00 €	
74	74741	R	Communes programmes d'actions	- €	- €	
74	74751	R	GPF de rattachement	63 815,70 €	64 874,70 €	
74	74751	R	CADEM	- €	- €	
74	74751	R	CAE Nord	18 000,00 €	- €	
74	74751	R	CAESM	10 000,00 €	- €	
74	74758	R	Autres groupement	- €	123 797,58 €	
74	74758	R	SABEM	- €	- €	
74	7477	R	Reliquat recettes café agricole typica	- €	- €	
74	7477	R	Budget communaut. Et fonds structurels	2 607 095,22 €	1 051 407,59 €	
74	7478	R	ADSM	128 561,63 €	- €	
74	7478	R	PTME	- €	- €	
74	7478	R	Conservatoire Botanique	100 000,00 €	- €	
74	7478	R	OPB	47 898,76 €	52 426,03 €	
74	7478	R	ODE	354 330,00 €	- €	
74	7478	R	ONP	72 883,00 €	- €	
74	7478	R	SACEM	- €	- €	
74	7478	R	SMBM	20 000,00 €	- €	
74	7478	R	AFD	- €	- €	
74	7478	R	PNRM	3 800,00 €	- €	
74	7478	R	Common Ground	80 000,00 €	80 000,00 €	
74	7478	R	Autres organismes	- €	- €	
74	7485	R	Autres attributions et participations	- €	- €	
7478	7478	R	autres organismes	- €	9 495,79 €	
74	7485	R	Fondation du patrimoine	- €	- €	
74	7485	R	PNRM participation 2023	- €	86 005,20 €	
74	7485	R	Autres attributions et participations	- €	- €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			- €	11,52 €	
75	7589	R	Autres produits de gestion courante	- €	11,52 €	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			- €	161 692,56 €	
77	7718	R	Autres prod. Except. sur cpé. de gestion	- €	134 026,43 €	
77	773	R	Mandats à annuler sur exercice antérieur	- €	- €	
77	773	R	Mandats à annuler sur exercice antérieur	- €	- €	
77	7785	R	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	- €	- €	
77	7789	R	Produits exceptionnels divers	- €	7 666,13 €	
042	OPERATION D'ORDRE			398 513,78 €	398 100,00 €	
77	7761	O	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	- €	- €	
77	7768	O	Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement	- €	- €	
77	777	O	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	398 513,78 €	398 100,00 €	
043	OPERATION D'ORDRE			617 073,22 €	- €	
43		PO	opération d'ordre à finitèur de la section	617 073,22 €	- €	
				16 269 140,34 €	10 653 981,24 €	
				BP 2023		
			Programmes d'actions	9 567 544,89 €	5 232 091,67 €	
			ADM	4 895 159,23 €	5 421 899,57 €	
			Total	14 462 704,12 €	10 653 981,24 €	
				BP 2023	BP+DM1 - 2022	
	002		Résultat reporté	169 652,61 €	111 770,87 €	
	13		Atténuation de charges	30 000,00 €	64 677,00 €	
	70		Produits des services	230 840,00 €	53 000,00 €	
	74		Dotations et participations	13 813 060,73 €	9 864 729,29 €	
	75		Autres produits de gestion courante	- €	11,52 €	
	77		Produits exceptionnels	- €	161 692,56 €	
	042		Recettes d'ordre	398 513,78 €	398 100,00 €	
			Total	14 642 067,12 €	10 653 981,24 €	

III.3 Les dépenses de fonctionnement

BP - 2023- BUDGET PRINCIPAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	BP 2023	BP+DM1 - 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 896 685,05 €	2 868 750,29 €
011	605 Achats de matériel,équipem. et travaux	10 000,00 €	- €
011	605 Achats de matériel,équipem. et travaux	67 998,42 €	22 708,04 €
011	60611 Eau et assainissement	6 000,00 €	200,00 €
11	60611 Eau et assainissement	2 000,00 €	
011	60612 Energie - Electricité	45 000,00 €	38 000,00 €
011	60612 Energie - Electricité	2 500,00 €	- €
11	60621 Combustible et carburant	3 101,00 €	
011	60622 Carburants	20 000,00 €	3 182,20 €
011	60622 Carburants	36 640,00 €	5 640,00 €
011	60623 Alimentation	- €	- €
011	60623 Alimentation	25 410,10 €	15 000,00 €
011	60624 Produits de traitement	10 000,00 €	1 000,00 €
011	60624 Produits de traitement	11 208,12 €	14 018,25 €
011	60628 Autres fournitures non stockées	6 000,00 €	- €
011	60628 Autres fournitures non stockées	13 755,76 €	10 835,37 €
011	60631 Fourniture d'entretien	35 000,00 €	4 647,91 €
	60632 Fournitures de petit équipement	10 000,00 €	- €
011	60632 Fournitures de petit équipement	69 017,30 €	32 748,24 €
011	60636 Vêtements de travail	5 000,00 €	- €
011	60636 Vêtements de travail	47 872,50 €	45 362,15 €
011	6064 Fournitures administratives	10 000,00 €	- €
011	6064 Fournitures administratives	10 300,00 €	17 175,90 €
11	6065 Livres, disques	500,00 €	- €
011	6068 Autres matières et fournitures	10 000,00 €	- €
011	6068 Autres matières et fournitures	225 153,00 €	166 535,63 €
	611 Contrats de prestations de services	1 682 661,35 €	
011	611 Contrats de prestations de services	10 000,00 €	- €
011	6122 Credit Bail	- €	- €
011	6132 Locations immobilières	- €	- €
011	6132 Locations immobilières	16 500,00 €	16 500,00 €
11	6135 location mobilières	15 000,00 €	16 500,00 €

011	614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00 €	- €
11	6135	location mobilières	197 638,81 €	
11	61358	Location autre	11 280,00 €	
11	615221	Batiments publics	64 000,00 €	
11	615228	Autres bâtiments	30 000,00 €	1 500,00 €
011	615228	Autres bâtiments	- €	10 741,50 €
011	61551	Matériel roulant	- €	- €
011	61551	Matériel roulant	67 508,50 €	50 103,83 €
011	61558	Autres biens mobiliers	30 000,00 €	- €
011	61558	Autres biens mobiliers	13 311,65 €	56 900,27 €
011	6156	Maintenance	5 000,00 €	- €
011	6156	Maintenance	179 659,23 €	246 468,26 €
11	6161	Primes d'assurance	60 000,00 €	59 474,37 €
11	6161	Primes d'assurance	- €	- €
011	617	Etudes et recherches	1 067 264,85 €	526 011,40 €
011	6182	Documentation générale et technique	10 000,00 €	- €
011	6182	Documentation générale et technique	- €	- €
011	6184	Verst. à des organismes de formation	10 000,00 €	25 772,22 €
011	6184	Verst. à des organismes de formation	95 766,12 €	48 416,95 €
011	6185	Frais de colloques et séminaires	46 000,00 €	107 623,23 €
011	6188	Autres frais divers	50 000,00 €	- €
011	6188	Autres frais divers	37 438,54 €	9 457,15 €
011	6225	Indemn. au comptable et aux régisseurs	1 000,00 €	- €
011	6226	Honoraires	5 000,00 €	10 000,00 €
011	6226	Honoraires	17 129,87 €	21 646,83 €
11	62268	honoraires divers	25 000,00 €	- €
011	6227	Frais d'actes et de contentieux	15 000,00 €	3 500,00 €
011	6228	Divers	10 000,00 €	- €
011	6228	Divers	28 039,39 €	83 942,71 €
011	6231	Annonces et insertions	- €	- €
011	6231	Annonces et insertions	27 579,46 €	33 075,64 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	10 000,00 €	10 000,00 €
011	6232	Fêtes et cérémonies	161 529,05 €	117 444,74 €
11	6233	Foires et expositions	10 000,00 €	10 000,00 €
011	6233	Foires et expositions	58 835,00 €	192 243,87 €
11	6234	Receptions	118 721,42 €	- €
011	6236	Catalogues et imprimés	10 000,00 €	- €
011	6236	Catalogues et imprimés	131 772,01 €	67 655,62 €
011	6237	Publications	30 000,00 €	- €
011	6237	Publications	13 769,30 €	68 079,90 €

011	6238	Divers	60 000,00 €	- €
011	6238	Divers	183 333,59 €	229 662,85 €
011	6241	Transports de biens	4 232,16 €	11 293,59 €
11	6245	Transport	62 600,00 €	- €
011	6247	Transports du personnel	7 239,30 €	13 399,86 €
011	6248	Divers	10 000,00 €	- €
011	6248	Divers	29 641,66 €	4 871,34 €
011	6251	Voyages et déplacements	19 000,00 €	10 000,00 €
11	6251	Voyages et déplacements	158 167,94 €	90 342,14 €
11	6255	Frais de déménagement	- €	- €
011	6255	Frais de déménagement	- €	2 038,00 €
011	6256	Missions	20 000,00 €	10 000,00 €
011	6256	Missions	39 327,23 €	79 447,51 €
011	6257	Réceptions	20 000,00 €	5 000,00 €
011	6257	Réceptions	13 931,03 €	7 587,75 €
011	6261	Frais d'affranchissement	2 500,00 €	2 500,00 €
011	6261	Frais d'affranchissement	10 200,00 €	2 500,00 €
011	6262	Frais de télécommunications	40 000,00 €	70 000,00 €
011	6262	Frais de télécommunications	28 190,60 €	12 017,59 €
11	6281	Concours	- €	- €
	6282	Frais de gardiennage	20 000,00 €	
011	6282	Frais de gardiennage	5 000,00 €	27 109,05 €
011	6283	Frais de nettoyage des locaux	15 793,39 €	26 910,36 €
011	6288	Autres services extérieurs	30 000	18 000,00 €
011	6288	Autres services extérieurs	41 667,40 €	49 958,07 €
011	6353	Frais de douane	- €	- €
011	637	Aut Imp taxes versem rémun. (aut. Organ.)	20 000,00 €	26 000,00 €
011	637	Aut Imp taxes versem rémun. (aut. Organ.)	- €	- €

012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		6 161 000,00 €	4 577 275,00 €
012	6331	Versement de transport	55 000,00 €	48 000,00 €
012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 000,00 €	10 000,00 €
012	6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	60 000,00 €	50 000,00 €
12	64111	Rémunération principale	1 950 000,00 €	1 700 000,00 €
012	64112	NBI, supplément familial, indemn. Résid.	30 000,00 €	24 000,00 €
012	64118	Autres indemnités	200 000,00 €	165 000,00 €
012	64131	Rémunérations	2 310 000,00 €	1 340 000,00 €
012	64138	Autres indemnités	30 000,00 €	20 000,00 €
012	64168	Autres emplois d'insertion	50 000,00 €	46 000,00 €

012	6417	Rémunérations des apprentis	30 000,00 €	22 000,00 €
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	650 000,00 €	540 000,00 €
012	6453	Cotisations aux caisses de retraites	500 000,00 €	432 000,00 €
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	60 000,00 €	50 000,00 €
012	6456	Versement FNC	60 000,00 €	50 000,00 €
012	6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis	1 000,00 €	200,00 €
012	6458	Cotisations aux autres organismes soc.	70 000,00 €	- €
012	6472	Prestations familiales directes	- €	- €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00 €	8 075,00 €
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	- €	- €
012	6478	Autres charges sociales diverses	70 000,00 €	57 000,00 €
012	64831	Indemnités aux agents	- €	- €
012	6488	Autres charges	20 000,00 €	15 000,00 €

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		322 407,00 €	312 497,00 €
67	675	Valeurs comptables des immobilisations cédés	- €	- €
042	6811	Dotations amortissements immobilisations	322 407,00 €	312 497,00 €

43	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		617 073,22 €	- €
43	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		617 073,22 €	- €

65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		794 253,00 €	316 357,16 €
	651	Redevances concessions-brevets		
65	6531	Indemnités	100 000,00 €	80 000,00 €
65	6531	Indemnités	- €	- €
65	6532	Frais de mission	30 000,00 €	15 790,00 €
65	6532	Frais de mission	1 557,00 €	1 557,00 €
65	6533	Cotisations de retraite	5 300,00 €	1 800,00 €
65	6541	Créances admises en non valeur	30 000,00 €	- €
65	6574	Subventions de fonct. Associations, aut.	80 000,00 €	50 000,00 €
65	6574	Subventions de fonct. Associations, aut.	151 000,00 €	167 200,00 €
65	65888	Autres charges diverses de gestion courante	1 000,00 €	10,16 €
65	657363	Établissement rattaché à caractère administratif	395 396,00 €	

66	CHARGES FINANCIERES		8 100,00 €	8 100,00 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 100,00 €	8 100,00 €

67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		50 000,00 €	855 811,43 €
67	6718	Charges exceptionnelles	- €	356 668,38 €

67	6718	Charges exceptionnelles		287 400,33 €
67	673	Titres annulés	50 000,00 €	211 742,72 €
67	678	Autres charges exceptionnelles		- €

023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	405 883,48 €	24 491,77 €
022	022	DEPENSES IMPREVUES	1 003 738,59 €	1 023 100,90 €

15 259 140,34 €	9 986 383,55 €
-----------------	----------------

Programmes d'actions	#REFI	#REFI
Part salaires du Programme d'actions	2 870 067,91 €	1 531 925,76 €
Total PA fonctionnement avec salaires	- €	#REFI
ADM	2 870 067,91 €	#REFI
TOTAL	15 259 140,34 - €	10 653 981,24 €

	BP 2023	BP + DM1 - 2022
011 Charges à caractère général	5 896 685,05 €	2 868 750,29 €
012 Charges de personnel	6 161 000,00 €	4 577 275,00 €
65 Autres charges de gestion courante	794 253,00 €	316 357,16 €
66 Charges financières	8 100,00 €	8 100,00 €
67 Charges exceptionnelles	50 000,00 €	855 811,43 €
042 Opérations d'ordre	322 407,00 €	312 497,00 €
023 Virement à la section d'investissement	405 883,48 €	24 491,77 €
022 Dépenses imprévues	1 003 738,59 €	1 023 100,90 €
Total	14 642 067,12 €	9 986 383,55 €
Programmes d'actions	#REFI	#REFI
ADM	2 870 067,91 €	#REFI
Total	15 259 140,34 €	10 653 981,24 €

Les dépenses de fonctionnement seraient de 15 259 140,34 euros

Les éléments à retenir de ces dépenses sont que :

- Le programme d'actions représente une somme de 9 567 544, 89 euros au regard du montant total
- Les charges de personnels ont augmenté et passent à 6 161000 euros. Cela représente 40 % du budget de fonctionnement du PNRM. Comme expliqué dans le rapport sur les orientations budgétaires Cette augmentation vient du fait que pour mener à bien les ambitions de la Charte en 2023 et accélérer la mise en œuvre des programmes d'actions, un certain nombre de postes ont été pourvus fin 2022. D'autres recrutements sont à prévoir et ont été budgétés pour 2023.

Il est à souligner que ces emplois sont pourvus sous la forme de contrats de projet, financés par le programme d'actions dont les charges salariales sont estimées à environ 2 870 000 euros en 2023 au regard des 6 Millions totaux estimés pour les salaires. Il est également à souligner que les charges salariales devraient représenter environ 53,7% du budget de fonctionnement du PNRM (bien en dessous de la moyenne des collectivités territoriales en outre-mer (plus de 70%).



- 617 073 euros sont prévus afin de financer par le PNRM, le programme d'actions en fonctionnement. Cela vient du fait que nous avons déjà perçu des sommes lors des exercices antérieurs afin de financer ces programmes.
- 405 883 euros devront être versés de la section de fonctionnement à la section d'investissement comme autofinancement des programmes d'actions

III.4. Les recettes d'investissement



BP 2023 - BUDGET PRINCIPAL				
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Lib. Nature	BP 2023	BP+DM1 2022
001	20	REPORT DU SOLDE D'EXECUTION	3 682 548,44 €	3 775 878,88 €
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	405 883,48 €	24 491,77 €
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	405 883,48 €	24 491,77 €
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		322 407,00 €	312 497,00 €
040	2113	Terrains aménagés	- €	- €
040	2117	Bois et forêts	- €	- €
040	2141	Constructions sur sols d'autrui - Bâtiments publics	- €	- €
040	2145	Constructions sur sols d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements	- €	- €
040	28031	Frais d'études	466,00 €	466,00 €
040	2804122	Amortissements subventions versées	- €	- €
040	2804183	Amortissements subventions versées	11 700,00 €	11 700,00 €
040	28051	Droits et concessions similaires	71 000,00 €	84 790,00 €
040	28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- €	- €
040	28135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	841,00 €	841,00 €
040	28181	Instal gén. agencem.aménagements divers	18 000,00 €	18 000,00 €
040	28182	Matériel de transport	64 000,00 €	83 800,00 €
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	91 000,00 €	87 800,00 €
040	28184	Mobilier	18 200,00 €	18 200,00 €
040	28185	Chapitel	- €	- €
040	28188	Autres immobilisations corporelles	52 500,00 €	52 500,00 €
041	OPERATION D'ORDRE PATRIMONIALE		- €	- €
041	238	Avances versées	- €	- €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		35 000,00 €	34 778,00 €
10	10222	F.O.T.V.A.	35 000,00 €	34 778,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		6 345 109,40 €	2 530 927,99 €
13	1311	Etat - fonds versés	483 500,00 €	143 900,00 €
13	1321	Etat - Etat	142 803,00 €	87 985,50 €
13	1321	GAC	120 000,00 €	- €
	Sous total Subventions Etat		726 303,00 €	211 885,50 €
13	1312	CTM - Programmes d'actions - Subvention amortissable	1 353 241,10 €	984 812,82 €
13	1322	CTM - non amortissable	- €	- €
13	1322	CTMCOF	100 000,00 €	- €
13	1322	CTM - Autres Programmes d'actions - Subvention non amortissable	879 823,80 €	618 632,83 €
	Sous total Subventions CTM		2 333 064,90 €	1 603 445,65 €
13	13248	ODE	800,00 €	5 000,00 €
13	13248	CAP Ngdi	120 000,00 €	- €
13	13248	CACEM	- €	- €
13	13248	CAEBM	- €	- €
	Sous total Subventions Autres Communes		120 800,00 €	5 000,00 €
13	1316	Conservatoire du Littoral	100 000,00 €	- €
13	1326	Conservatoire du Littoral	49 140,00 €	63 140,00 €
13	1316	OPB	201 681,60 €	- €
13	1326	OPB	- €	- €
13	1326	Autres Etab publics locaux (OMT, PNR,...)	- €	227 841,00 €
13	1326	Parc Naturel Marin de Martinique	50 000,00 €	- €
13	1326	LFO	- €	- €
13	1326	COM	- €	- €
13	1316	DAAP	- €	- €
13	1326	Common Ground	- €	- €
13	1326	Fondation du Patrimoine	60 000,00 €	- €
13	1326	ADEME	60 000,00 €	- €
	Sous total Subventions Autres Etablissements publics		523 221,60 €	289 981,00 €
13	1317	Budget communautaire. Et fonds structurels	2 641 211,50 €	38 899,71 €
13	1327	Budget communautaire. Et fonds structurels	- €	484 718,33 €
	Sous total Subventions Fonds Européens		2 641 211,50 €	523 616,04 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		- €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		25 000,00 €	75 323,48 €
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	25 000,00 €	75 323,48 €
			10 815 948,32 €	6 753 897,12 €
			BP 2023	BP+DM1 - 2022
		Programmes d'actions	#REP	#REP
		ADM	#REP	#REP
		Total	10 815 948,32 €	6 753 897,12 €
			BP 2023	BP+DM1 - 2022
001	Report solde d'exécution		3 682 548,44 €	3 775 878,88 €
021	Virement à la section de fonctionnement		405 883,48 €	24 491,77 €
040	Opérations d'ordre - Amortissements - 040		322 407,00 €	312 497,00 €
041	Opération d'ordre patrimonial - 041		- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves		35 000,00 €	34 778,00 €
13	Subventions d'investissement		6 345 109,40 €	2 530 927,99 €
23	Immobilisations en cours		25 000,00 €	75 323,48 €
		Total	10 815 948,32 €	6 753 897,12 €
		Programmes d'actions	6 750 592,88 €	#REF!
		ADM	4 064 955,44 €	#REF!
		Total	10 815 948,32 €	6 753 897,12 €

Les recettes d'investissement seraient de l'ordre de **10 815 948.32 euros**

III.5 Les dépenses d'investissement

PREVISIONS BP 2023- BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Nature	Lib. Nature	BP 2023	BP + DM1 - 2022
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT		25 357,00 €	225 531,05 €
13	1311	Etat		
13	1312	CTM	25 357,00 €	157 531,05 €
13	1317	Europe		
13	1322	CTM	- €	18 000,00 €
13	13248	OGE	- €	50 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		50 000,00 €	50 000,00 €
16	1641	Emprunt	50 000,00 €	50 000,00 €
20	DEPENSES IMPREVUES		812 000,00 €	
20	dépenses imprévues		812 000,00 €	
040	OPERATIONS D'ORDRE		398 513,78 €	398 100,00 €
40	13911	Subventions d'équipement - Etat	111 842,68 €	112 000,00 €
40	13912	Subventions d'équipement versées - CTM	259 635,10 €	259 000,00 €
40	139148	Subventions d'équipement versées - Autres communes	14 000,00 €	14 000,00 €
40	13916	Subventions d'équipement versées - Autres établissements publics	13 036,00 €	13 100,00 €
40	13917	Subventions d'équipement versées - Budget communautaire	- €	- €
40	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	- €	- €
041	OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIAL		- €	- €
41	2051	Avances versées	- €	- €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		1 635 707,13 €	508 976,70 €
20	202	Frais d'études d'élaboration documents d'urbanisme	35 000,00 €	
20	2031	Frais d'études	828 230,26 €	387 563,04 €
20	2031	Compensation conventionnelle	- €	- €
20	2051	Concessions et droits similaires	- €	- €
20	2051	Concessions et droits similaires	624 367,12 €	116 205,68 €
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	183 109,75 €	5 208,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 794 370,41 €	5 488 299,76 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 422 252,65 €	2 989 258,84 €
21	21351	Installations générales bâtiments publics	50 000,00 €	
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 121 772,26 €	1 846 225,03 €
21	2181	Compensation conventionnelle	- €	- €
21	2182	Matériel de transport		
21	2182	Matériel de transport	612 772,41 €	122 600,00 €
21	2183	Equipements informatiques, réseaux et télécommunications	- €	- €
21	21838	Equipements informatiques, réseaux et télécommunications	289 015,88 €	298 598,10 €
21	2184	Equipement SMPNRM : Programme d'actions	148 390,27 €	86 819,91 €
21	2185	Cheptel	2 585,63 €	800,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles		
21	2188	Autres immobilisations corporelles	197 581,31 €	183 997,88 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		- €	75 323,48 €
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles	- €	75 323,48 €
23	238	Avances versées sur commande d'immobilisation corporelles		
45	OPERATIONS SOUS MANDATS		- €	7 666,13 €
45	4581	Opérations D'investissement Sous Mandat Dépenses	- €	7 666,13 €
			10 715 948,32 €	6 753 897,12 €
			BP 2023	BP + DM1 - 2022
		Programmes d'actions	7 118 181,89 €	3 253 548,67 €
		ADM	3 597 766,43 €	3 500 348,45 €
		Total	10 715 948,32 €	6 753 897,12 €
			BP 2023	BP + DM1 - 2022
13	Subvention d'investissement		25 357,00 €	225 531,05 €
16	Emprunt		50 000,00 €	50 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles		1 635 707,13 €	508 976,70 €
21	Immobilisations corporelles		7 794 370,41 €	5 488 299,76 €
23	Immobilisations en cours		- €	75 323,48 €
45	OPERATIONS SOUS MANDATS		- €	7 666,13 €
040	Opérations d'ordre - 040		398 513,78 €	398 100,00 €
041	Opérations d'ordre patrimonial - 041		- €	- €
		Total	9 903 948,32 €	6 753 897,12 €
		Programmes d'actions	5 431 888,76 €	3 253 548,67 €
		ADM	468 480,72 €	3 500 348,45 €
		Total	5 900 369,48 €	6 753 897,12 €



V EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
Budget principal 28000	BP 2023	BP 2023
Fonctionnement	15 259 140.34 €	15 259 140.34 €
Investissement	10 815 948.32 €	10 815 948.32 €
TOTAL	26 075 088.66 €	26 075 088.66 €

VI LE BUDGET ANNEXE

VI.1 Les résultats 2022

Les résultats de la gestion 2022 pour le budget annexe sont les suivants :

Section	Résultats Budget Annexe CFME - Exercice 2022						
	Dépenses		Recettes		Résultat net 2022	Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2022
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations			
Fonctionnement	1 154 179.25 €	889 787.78 €	1 154 179.25 €	656 778.76 €	-233 009.02 €	64 454.04 €	-168 554.98 €
Investissement	186 256.00 €	68 157.99 €	186 256.00 €	42 110.94 €	-26 047.05 €	134 144.71 €	108 097.66 €
Total cumulé	1 340 435.25 €	957 945.77 €	1 340 435.25 €	698 889.7 €	-259 056.07 €	198 598.75 €	-60 457.32 €

VI.2. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser se répartissent comme suit :

Section	Restes à réaliser 2021 - Budget Annexe	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 000.00 €	€
Investissement	4 154.11 €	€
Total cumulé	14 154.11 €	€

VI.3. Présentation du budget 2023 du CFME



BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE 28001 - Exercice 2023						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Articles	Libellés	BP+DM1 2022	REPORTS 2022	PREVISIONS 2023	BP 2023	
608	Achats de matériels, équipements et travaux	- €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	
60824	Produits de traitement	300,00 €	- €	1 300,00 €	1 300,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	- €	- €	600,00 €	600,00 €	
60623	Alimentation	800,00 €	- €	1 900,00 €	1 900,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	3 800,00 €	- €	69 500,00 €	69 500,00 €	
60636	Vêtements de travail	10 300,00 €	- €	62 000,00 €	62 000,00 €	
6064	Fournitures administratives	1 260,43 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	
6065	Livres, disques (médiathèque)	- €	- €	1 477,00 €	1 477,00 €	
60660	Autres produits pharmaceutiques	- €	- €	7 000,00 €	7 000,00 €	
6068	Autres fournitures et matières	56 827,11 €	- €	180 500,00 €	180 500,00 €	
		73 487,54 €		307 477,00 €	307 477,00 €	
611	Contrats de prestations	3 000,00 €	- €	- €	137 809,00 €	137 809,00 €
6132	Locations immobilières	- €	- €	- €	- €	- €
61331	Locations mobilières/ Matériels roulants	1 000,00 €	- €	48 040,00 €	48 040,00 €	
61358	Locations mobilières/ Autres	3 233,60 €	- €	13 000,00 €	13 000,00 €	
61321	Bâtiments Publics	3 800,00 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	
61551	Entretien matériels roulants	2 000,00 €	- €	8 000,00 €	8 000,00 €	
61328	Entretien autres biens mobiliers	2 500,00 €	- €	4 830,00 €	4 830,00 €	
617	Études et analyses	29 831,60 €	- €	48 389,80 €	48 389,80 €	
6184	Versament à organismes format*	102 644,80 €	- €	174 388,30 €	174 388,30 €	
6188	Autres frais divers	- €	- €	9 800,00 €	9 800,00 €	
		146 660,00 €		443 847,96 €	443 847,96 €	
62260	Autres honoraires/ conseils...	- €	- €	12 000,00 €	12 000,00 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 637,60 €	- €	- €	- €	
6228	Rémunérat° d'intermédiaires divers	3 500,00 €	- €	12 000,00 €	12 000,00 €	
6231	Annonces et insertions	800,00 €	- €	3 200,00 €	3 200,00 €	
6232	Fêtes et cérémonies	2 000,00 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	
6234	Réceptions	3 160,00 €	- €	6 300,00 €	6 300,00 €	
6236	Catalogues, imprimés et publications	- €	- €	4 250,00 €	4 250,00 €	
6238	Divers	1 800,00 €	- €	6 091,36 €	6 091,36 €	
6245	ports de personnes extérieures à la Côte	- €	- €	- €	- €	
6247	Transports collectifs du personnel	4 845,19 €	- €	11 000,00 €	11 000,00 €	
6248	Divers (transport)	9 634,81 €	- €	9 347,00 €	9 347,00 €	
6262	Frais de télécommunication	- €	- €	- €	- €	
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00 €	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	
6288	Autres / Divers	- €	- €	7 770,00 €	7 770,00 €	
		26 787,60 €		77 488,36 €	77 488,36 €	
011	Total	246 635,04 €	- €	828 783,32 €	828 783,32 €	
6331	Versement au transport	3 000,00 €	- €	2 967,00 €	2 967,00 €	
6332	Cotisation FNAL	3 800,00 €	- €	2 967,00 €	2 967,00 €	
6336	CDG-CNFFP	2 800,00 €	- €	2 050,00 €	2 050,00 €	
6411	démunération principale personnel titula	- €	- €	- €	- €	
64112	ment Familial de traitement et indemn. R.	- €	- €	- €	- €	
64113	RIB	- €	- €	- €	- €	
64118	Autres indemnités	- €	- €	- €	- €	
64121	ntération non Hi Escadant technique et	139 293,33 €	- €	105 110,00 €	105 110,00 €	
64141	onnel rémunéré à la vacation - rémunérat	- €	- €	12 250,00 €	12 250,00 €	
64160	Autres emplois d'insertion	499 296,90 €	- €	358 400,00 €	358 400,00 €	
6451	URSSAF	43 100,00 €	- €	83 500,00 €	83 500,00 €	
6453	Caisse de retraite	22 500,00 €	- €	23 900,00 €	23 900,00 €	
6454	ASSÉDIC	21 000,00 €	- €	16 800,00 €	16 800,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
6478	Autres charges sociales diverses	19 500,00 €	- €	15 100,00 €	15 100,00 €	
012	Total	744 990,13 €	- €	894 494,00 €	894 494,00 €	
68822	versement de l'excédent au Budget Princ	- €	- €	- €	- €	
68888	autres charges exceptionnelles / Ecarts PA	139 643,14 €	- €	185 140,23 €	185 140,23 €	
		139 643,14 €	- €	185 140,23 €	185 140,23 €	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	- €	- €	- €	
		- €	- €	- €	- €	
6811	Dotations aux amortissements	32 910,94 €	- €	39 350,79 €	39 350,79 €	
		32 910,94 €	- €	39 350,79 €	39 350,79 €	
023	VIREMENT A LA REGION DIVERSES	- €	- €	- €	- €	
023a	DEPENSES IMPREVUES	- €	- €	- €	- €	
		- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DES DEPENSES	1 154 179,25 €	- €	1 647 768,34 €	1 647 768,34 €	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Articles	Libellés	BP+DM1 2022	REPORTS 2022	PREVISIONS 2023	BP 2023	
6419	Atténuation de charges	453 409,06 €	- €	343 705,50 €	343 705,50 €	
7472	CTM	138 000,00 €	- €	198 600,00 €	198 600,00 €	
74771	DE/SE	493 838,01 €	- €	541 631,48 €	541 631,48 €	
74710	ETAT/FDI/ASP	- €	- €	31 500,00 €	31 500,00 €	
74718	ETAT/CEB	- €	- €	107 730,84 €	107 730,84 €	
74710	ETAT / FONDS VERT	- €	- €	191 179,50 €	191 179,50 €	
74788	Autres Organismes	- €	- €	- €	- €	
12	Résultat	64 434,04 €	- €	168 334,98 €	168 334,98 €	
	Total Recettes	1 149 399,11 €	- €	1 248 772,34 €	1 248 772,34 €	
787363	subvention services rattachés	- €	- €	398 396,00 €	398 396,00 €	
78888	produits sur opération de gestion/ Ecarts	21,14 €	- €	- €	- €	
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	- €	- €	- €	- €	
777	et subvention investissement transférés	4 760,00 €	- €	6 600,00 €	6 600,00 €	
	TOTAL DES RECETTES	1 154 179,25 €	- €	1 647 768,34 €	1 647 768,34 €	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Articles	Libellés	BP+DM1 2022	REPORTS 2022	PREVISIONS 2023	BP 2023	
13011	Quote-part subvention investissement	- €	- €	6 600,00 €	6 600,00 €	
2031	Etudes	- €	- €	31 000,00 €	31 000,00 €	
2051	Cession et droits similaires	- €	- €	10 889,78 €	10 889,78 €	
2139	Autres constructions	- €	- €	- €	- €	
2186	Capital	- €	- €	- €	- €	
2181	Aménagements divers	24 000,00 €	- €	325 770,90 €	325 770,90 €	
21828	Autres matériels de transport	70 398,00 €	10 000,00 €	66 239,73 €	66 239,73 €	
21838	Autres matériels informatiques	9 000,00 €	- €	32 225,98 €	32 225,98 €	
21848	Autres matériels de bureaux et mobiliers	- €	- €	30 009,73 €	30 009,73 €	
2183	Matériels de téléphonie	- €	- €	2 600,00 €	2 600,00 €	
2189	Autres immobilisations corporelles	78 098,00 €	4 154,11 €	703 388,18 €	703 388,18 €	
		186 256,00 €	14 154,11 €	1 219 894,27 €	1 233 748,38 €	
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Articles	Libellés	BP+DM1 2022	REPORTS 2022	PREVISIONS 2023	BP 2023	
001	Solde d'exécution	134 144,91 €	- €	108 097,66 €	108 097,66 €	
1008	Excédent de fonctionnement capitalisé	- €	- €	- €	- €	
021	Virement à la section de	- €	- €	- €	- €	
10222	Fonctionnement	- €	- €	- €	- €	
10222	FCTVA	- €	- €	- €	- €	
1311	Etat /FONDS VERT/ FDI exceptionnel	19 200,00 €	10 000,00 €	162 500,00 €	162 500,00 €	
1312	CTM	- €	- €	167 760,00 €	167 760,00 €	
1316	Autres établissements publics locaux	- €	- €	- €	- €	
13172	FEDER	- €	- €	73 000,00 €	73 000,00 €	
13123	FEADER	- €	- €	671 040,00 €	671 040,00 €	
2803	Droits et successions similaires	489,78 €	- €	489,78 €	489,78 €	
28158	Agencements	770,90 €	- €	770,90 €	770,90 €	
281828	Matériels de transport	- €	- €	6 239,80 €	6 239,80 €	
281838	Matériels informatiques	925,98 €	- €	925,98 €	925,98 €	
28188	Capital	- €	- €	- €	- €	
28188	Autres Immobilisations	30 924,63 €	- €	30 924,33 €	30 924,33 €	
		186 256,00 €	10 000,00 €	1 233 748,45 €	1 233 748,45 €	

Trois Ateliers Chantiers d'Insertion inscrites au BP2021 se sont poursuivis et terminés en 2022. Il s'agit :

- De l'ACI « Espèces végétales invasives »
- De l'ACI « Espèces animales invasives »
- Le Chantier territorial de Fleurissement qui s'est achevé le 30 avril 2022.

Le montant des reports 2022 à la section d'investissement s'élève à 10 000 € en recettes, et 4 154,11 € en dépenses.

Les annulations partielles de litres de recettes s'élèvent à 171 395.80 euros.

Le total des recettes de fonctionnement prévisionnelles est de 1 647 768.34 €.

VI.3 Perspectives 2023

Pour 2023, les actions nouvelles inscrites au Budget Annexe s'articuleront autour de deux axes de la Charte :

AXE I : Préserver et valoriser les milieux naturels en Martinique

- o Valoriser les couvertures arborées par un corridor écologique
- o Valoriser l'identité paysagère de la Martinique et impulser un travail partenarial d'amélioration de la qualité du cadre de vie : aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords.

AXE III : Faire vivre la culture Martiniquaise dans les projets du Parc

- o Valoriser la dimension culturelle dans tous les projets du Parc et conjuguer développement économique, social et culturel par la valorisation de produits à forte valeur patrimoniale : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique.

VI.3.1. Atelier Chantier d'Insertion "LINEA" : pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique

Cet ACI s'inscrit dans la continuité du travail engagé lors de la mise en œuvre du projet Life Biodiv'om ces deux dernières années. Ce programme avait pour objectif de mener des actions pour la protection du moqueur à gorge blanche sur la Caravelle.

Ce corridor écologique constituera également un laboratoire pour la mise en place de trames vertes sur le territoire.

Ce projet s'avère donc utile à double titre : Il permettra l'installation d'un corridor écologique sur 1 400 mètre linéaire sur des parcelles agricoles avec un renforcement de la biodiversité d'une part et d'autre part, ce reboisement de parcelles agricoles permettra le développement des populations de moqueurs gorge blanche, dont la survie dépend d'un couvert végétal dense, favorable à la circulation sécuritaire de l'espèce, et la réduction de la pression de prédation sur celle-ci (rat noir, mangouste Indienne et plus ponctuellement, manicoûs, chats domestiques).

Du point de vue de l'insertion, ce projet consistera à offrir un cadre professionnel, pédagogique et formatif adéquat à 12 participants du territoire Nord Atlantique de la Martinique afin qu'ils intègrent une dynamique déjà entamée en faveur de la connaissance et de la protection d'une espèce de l'avifaune en danger critique sur notre territoire. D'un point de vue opérationnel l'équipe de 12 salariés en insertion apportera sa contribution à la mise en place d'un programme de plantation validé par les études de faisabilité nécessaires.

Nombre de participants : 12 salariés en CDDI. Ce programme est prévu sur 24 mois à compter du 2 Mai 2023.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LINEA »	695 377,00 €	695 377,00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LINEA »	237 500,00 €	237 500,00 €

Soit un total global de 932 877,00 euros.

II.2. Atelier Chantier d'Insertion "LA FABRIK" : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique

Le PNRM a pour mission de faire connaître, de préserver et de valoriser la richesse patrimoniale d'exception du territoire, qu'elle soit naturelle ou culturelle, mais aussi de contribuer à la relance de filières telle que la filière bois. Il peut donc impulser des dynamiques à l'échelle de la Martinique et mettre à disposition des outils scientifiques ou techniques pour y parvenir.

L'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) : « La fabrik : outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique » est avant tout un outil économique et technique. Il est également social, du fait même de l'essence du chantier, et culturel, en raison des pratiques, rapport à l'espace et à l'environnement forestier qu'il implique et souhaite mettre en valeur.

Cet ACI sera l'occasion de proposer une large gamme d'objets ergonomiques, utiles, modernes, facilement transportables pour la diversification de l'offre de produits touristiques. Elaborés à partir d'essences locales, comme le poirier, le mahogany, peu exploité pour le premier et à la recherche de nouveaux débouchés pour le second en raison du déclin de l'activité bois dans l'île, l'action de cet ACI devrait largement contribuer à valoriser la filière bois par notamment la valorisation des écarts restant actuellement en forêt. Il s'agira, en partenariat avec diverses institutions (Femaboïs, Campus Caraïbéen des Arts, ONF, CFPPA...) de sublimer des connaissances, des pratiques, des techniques et des savoir-faire, de les revaloriser ou de les réinventer, entre traditions et modernité. Leur écoulement sur au moins 15 sites marchands du territoire, sites et points de vente du PNRM compris, devrait garantir une bonne visibilité des produits.

La contribution à la diversification de l'offre de produits artisanaux induite sera largement inspirée par l'exploitation des nouvelles technologies industrielles et du design. Une formation de niveau 3 aux métiers du bois durant 9 mois (formation à la carte : Certificat d'Aptitude Professionnelle) devrait nous y autoriser.

L'ACI étant un espace d'apprentissage, de socialisation et de partage, nous entendons y associer tous les professionnels et corps de métiers, qui en plus de la formation commune aux métiers du bois aux 12 participants, enrichiront de leur parcours, connaissances et technicité, la démarche engagée en faveur d'un public en souffrance sociale et professionnelle, car très éloigné de l'emploi et de la formation. La multiplication d'ateliers pour la connaissance des végétaux et de la dynamique forestière, des métiers du bois et l'exploitation sécuritaire et techniques des machines associées, rythmeront le parcours formatif renforcé par un accompagnement social et professionnel personnalisé. Un accent particulier sera mis sur la technique et les nouvelles technologies afin d'impulser une dynamique originale dans la filière. Ce choix déterminera la spécificité de la sélection des participants au moment des recrutements.

Nombre de participants : 12 salariés en CDDI. Ce programme est prévu sur 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2023.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LA FABRIK »	319 001.32 €	319 001.32 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2023	BP 2023
« LA FABRIK »	838 800.00 €	838 800.00 €

Soit un total global de 1 157 801.32 euros.

II.3. Atelier et Chantier d'Insertion Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords

Le PNRM a engagé une action sur la valorisation des paysages "quotidiens", espaces de vie de nombreux Martiniquais qui devrait également lui profiter. En effet, un travail de remise en valeur des abords du Fort devrait permettre de sublimer un espace historiquement riche depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Quand on sait qu'il peut être le lieu de pèlerinage de nombreuses délégations en raison du séjour historique du Roi du DAHOMEY(actuel Bénin) : Béhanzin, de 1894 à 1898, et que l'on tient compte de son emplacement privilégié sur les hauteurs du Morne Tartenson qui domine la ville basse de FORT-DE-FRANCE, il est important de lui consacrer un aménagement paysager intégré et d'y assurer les opérations de maintenance de premier niveau permettant de sécuriser l'ensemble de la parcelle confiée, dans l'attente d'une valorisation concertée plus globale. Pourront alors y être valorisés un ensemble d'espèces d'ornement locales, et un entretien régulier permettant de contrôler la végétation et le bâti, pour le plus grand confort des usagers (touristes et locaux), des riverains et des salariés.

Nombre de participants : 15 salariés en CDDI. Ce programme est prévu sur 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2023.

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
ACI	BP 2023	BP 2023
« Aménagement Fort Tartenson »	399 949.00 €	399 949.00 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
ACI	BP 2023	BP 2023
« Aménagement Fort Tartenson »	60 300,00 €	60 300,00 €

Soit un total global de 460 249.00 euros.

II.4. C.F.M.E.

Ce poste financier « Centre de Formation aux Métiers de l'Environnement » CFME permet les inscriptions budgétaires nécessaires à certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne pouvant pas ou plus être affectées comptablement à un Chantier d'Insertion en cours.

En dépenses, à la section de fonctionnement, sont pris en compte les charges suivantes :

- ✓ Reversement d'un trop perçu sur une action antérieure de 2016 : 12 698 € ;
- ✓ Etude label qualité CFME (Qualiopi) : 7 000 € ;
- ✓ Cotisations annuelles organismes d'insertion : URSIEA et Chantier Ecole : 500 € ;
- ✓ Frais d'insertion marchés publics (2 appels d'offres estimés) : 400 € ;
- ✓ Fournitures diverses et frais divers : 1 600 € ;
- ✓ Ecritures d'annulation partielle ou totale des recettes rattachées sur les exercices antérieurs pour un total de 100 000 euros ;

Ces dépenses seront supportées par le Budget Principal qui versera une participation à la section de fonctionnement (recettes) du budget annexe à hauteur de **396 395.00 €**.

L'inscription budgétaire des amortissements 2023 est de **39 350,79 €** et concerne les ACI Littoral, Berges, Economie Circulaire, Espèces animales invasives, Espèces animales végétales et Fleurissement.

Est également inscrit sur la ligne CFME, la quote part de subvention transférée au résultat pour la reprise de deux subventions versées en 2021 et 2022 :

Désignation	Nature comptable	Durée	Montant Initial	Amortissement de l'exercice	Valeur à la clôture
FDI - FDS - ACI Espèces Animales - Véhicule	1311	5 ans	10 000.00 €	2 000.00 €	6 000.00 €
Avance FDI-FDS - ACI Espèces Végétales - Véhicule	1311	5 ans	13 800.00 €	2 760.00 €	8 280.00 €
Solde FDI-FDS - ACI Espèces Végétales - Véhicule	1311	5 ans	9 200.00 €	1 840.00 €	7 360.00 €
Total des amortissements des subventions			33 000.00 €	6 600.00 €	21 640.00 €

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	BP 2023	BP 2023
CFME	62 045.22 €	62 045.22 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2023	BP 2023
CFME	82 994.34 €	82 994.34 €

III - Montant du Budget Annexe et équilibre financier 2023

	Dépenses	Recettes
Budget Annexe 28001	BP 2023	BP 2023
Fonctionnement	1 647 768.34 €	1 647 768.34 €
Investissement	1 233 748.45 €	1 233 748.45 €
TOTAL	2 881 516.79 €	2 881 516.79 €

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Inscription des actions	BP 2023	BP 2023
CFME	62 045.22 €	62 045.22 €
ACI LINEA	695 377,00 €	695 377,00 €
ACI LA FABRIK	319 001.32 €	319 001.32 €
ACI TARTENSON	399 949.00€	399 949.00 €
ACI actions antérieures	171 395.80	171395.80
Total	1 647 768.34 €	1 647 768.34 €

	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	BP 2023	BP 2023
CFME	82 994.34 €	82 994.34 €
ACI LINEA	237 500,00 €	237 500,00 €
ACI LA FABRIK	838 800.00 €	838 800.00 €
ACI TARTENSON	60 300,00 €	60 300,00 €
ACI actions antérieures	14 154.11	14 154.11
Total	1 233 748.45 €	1 233 748.45 €

Total des inscriptions budgétaires	2 881 516 79 €	2 881 516.79 €
---	-----------------------	-----------------------

Le total prévisionnel à retenir pour le budget annexe en 2023, est de 2 881 516.79 euros, pour un effectif global de 39 bénéficiaires sur les ACI et 8 salariés permanents du CFME dont 1 Responsable de l'Insertion, 1 Chargée de gestion financière et comptable, 1 Coordonnateur technique et administratif, 4 Encadrants techniques et 1 Assistante.

VII – Budget consolidé et équilibré financier 2023

	Dépenses BP 2023	Recettes BP 2023
Budget Annexe 28001		
Fonctionnement	1 647 768,34 €	1 647 768,34 €
Investissement	1 233 748,45 €	1 233 748,45 €
TOTAL	2 881 516,79 €	2 881 516,79 €

	Dépenses BP 2023	Recettes BP 2023
Budget principal 28000		
Fonctionnement	15 259 140,34 €	15 259 140,34 €
Investissement	10 815 948,32 €	10 815 948,32 €
TOTAL	26 075 088,66 €	26 075 088,66 €

	Dépenses BP 2023	Recettes BP 2023
Budget consolidé		
Fonctionnement	16 906 908,68 €	16 906 908,68 €
Investissement	12 049 696,77 €	12 049 696,77 €
TOTAL	28 956 605,45 €	28 956 605,45 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25972001900043

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FORT DE FRANCE CACEM

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL PNRM (3)

Le Président

Félix SMAIL
ANNEE 2023

SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL
REGIONAL DE LA
MARTINIQUE
DE COLLECTIVITES TERRITORIALES

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le nom de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexé.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	44
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	46
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	47
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	51
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	52
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet





B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	56
B8 - Subventions versées	57
B9 - Etat du personnel	58
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	61
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	62
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	64
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	65

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

		I
		A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyent sur l'encours de la dette se calculant à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1554 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par désabandon N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + DS + DIM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	I
	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		
		III + IV	B1	Solde (B)
TOTAL des RAR	625 358,02	505 839,91	505 839,91	-119 518,11
Investissement	300 936,96	III	505 839,91	204 902,95
Fonctionnement	324 421,06	IV	0,00	-324 421,06

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3	RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	-119 518,11			
Investissement		204 902,95		
Fonctionnement			-324 421,06	

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 300 936,96
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	27 445,23
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	273 491,73
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 324 421,06
011	Charges à caractère général (4)	318 084,86
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	1 336,20
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	5 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 505 839,91
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	505 839,91
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
VOTE	DEPENSES	RECETTES
	10 515 011,36	6 627 559,97
	+	+
REPORTS	DEPENSES	RECETTES
	300 936,96	505 839,91
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	0,00	3 682 548,44
	=	=
	10 815 948,32	10 815 948,32
VOTE	DEPENSES	RECETTES
	14 934 719,28	15 089 487,73
	+	+
REPORTS	DEPENSES	RECETTES
	324 421,06	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	169 652,61
	=	=
	15 259 140,34	15 259 140,34
	=	=
	26 075 088,66	26 075 088,66

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.





II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	27 445,23	1 655 234,32	1 655 234,32	1 682 679,55
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	273 491,73	8 366 549,26	8 366 549,26	8 640 040,99
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	300 936,96	10 021 783,58	10 021 783,58	10 322 720,54
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	44 714,00	44 714,00	44 714,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	94 714,00	94 714,00	94 714,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	300 936,96	10 116 497,58	10 116 497,58	10 417 434,54
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		398 513,78	398 513,78	398 513,78
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		398 513,78	398 513,78	398 513,78
TOTAL		0,00	300 936,96	10 515 011,36	10 515 011,36	10 815 948,32
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 815 948,32

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 138) (3)	0,00	505 839,91	5 839 269,49	5 839 269,49	6 345 109,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement		0,00	505 839,91	5 864 269,49	5 864 269,49	6 370 109,40
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	505 839,91	5 899 269,49	5 899 269,49	6 405 109,40
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		405 883,48	405 883,48	405 883,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		322 407,00	322 407,00	322 407,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		728 290,48	728 290,48	728 290,48
TOTAL		0,00	505 839,91	6 627 559,97	6 627 559,97	7 133 399,88
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						3 682 548,44
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 815 948,32

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

329 776,70

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 010.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	318 084,86	6 577 338,78	6 577 338,78	6 895 423,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	1 336,20	6 159 663,80	6 159 663,80	6 161 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	5 000,00	794 253,00	794 253,00	799 253,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	324 421,06	13 531 255,58	13 531 255,58	13 855 676,64
66	Charges financières	0,00	0,00	8 100,00	8 100,00	8 100,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	324 421,06	13 589 355,58	13 589 355,58	13 913 776,64
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		405 883,48	405 883,48	405 883,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		322 407,00	322 407,00	322 407,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		617 073,22	617 073,22	617 073,22
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		1 345 363,70	1 345 363,70	1 345 363,70
TOTAL		0,00	324 421,06	14 934 719,28	14 934 719,28	15 259 140,34
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						15 259 140,34

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	230 840,00	230 840,00	230 840,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	13 813 060,73	13 813 060,73	13 813 060,73
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	14 073 900,73	14 073 900,73	14 073 900,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	14 073 900,73	14 073 900,73	14 073 900,73

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		398 513,78	398 513,78	398 513,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		617 073,22	617 073,22	617 073,22
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		1 015 587,00	1 015 587,00	1 015 587,00

TOTAL	0,00	0,00	15 089 487,73	15 089 487,73	15 089 487,73
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	169 652,61
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	15 259 140,34
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	329 776,70	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	44 714,00	398 513,78	443 227,78
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	1 682 679,55	0,00	1 682 679,55
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	8 640 040,99	0,00	8 640 040,99
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		10 417 434,54	398 513,78	10 815 948,32

*

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

*

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

10 815 948,32

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	6 895 423,64		6 895 423,64
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 161 000,00		6 161 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		617 073,22	617 073,22
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	799 253,00	0,00	799 253,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	8 100,00	0,00	8 100,00
67	Charges spécifiques (9)	50 000,00	0,00	50 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	322 407,00	322 407,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		405 883,48	405 883,48
Dépenses de fonctionnement – Total		13 913 776,64	1 345 363,70	15 259 140,34

*

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

*

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

15 259 140,34

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 000,00	0,00	35 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	6 345 109,40	0,00	6 345 109,40
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	25 000,00	0,00	25 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		322 407,00	322 407,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
461	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		405 883,48	405 883,48
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		6 405 109,40	729 290,48	7 133 399,88
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				3 682 548,44
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				10 815 948,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	30 000,00		30 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	230 840,00		230 840,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	13 813 060,73		13 813 060,73
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	398 513,78	398 513,78
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		617 073,22	617 073,22
Recettes de fonctionnement – Total		14 073 900,73	1 015 587,00	15 089 487,73
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				169 652,61
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				15 259 140,34



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	300 936,96	0,00	10 515 011,36	10 515 011,36	0,00	10 515 011,36	10 815 948,32
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	27 445,23	0,00	1 655 234,32	1 655 234,32	0,00	1 655 234,32	1 682 679,55
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	273 491,73	0,00	8 366 549,26	8 366 549,26	0,00	8 366 549,26	8 640 040,99
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	300 936,96	0,00	10 021 783,58	10 021 783,58	0,00	10 021 783,58	10 322 720,54
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	44 714,00	44 714,00	0,00	44 714,00	44 714,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	94 714,00	94 714,00	0,00	94 714,00	94 714,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	300 936,96	0,00	10 116 497,58	10 116 497,58	0,00	10 116 497,58	10 417 434,54
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	398 513,78	398 513,78	0,00	398 513,78	398 513,78
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	398 513,78	398 513,78	0,00	398 513,78	398 513,78
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								10 815 948,32

(1) Voir état I-5 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant en stock d'AP existant.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET PRINCIPAL PNRM - BP - 2023

- (3) Voir l'état IIIA2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immeubles »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RF 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2224.



III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	505 839,91	6 627 559,97	6 627 559,97	7 133 399,88
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	505 839,91	5 839 269,49	5 839 269,49	6 345 109,40
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes d'équipement	0,00	505 839,91	5 864 269,49	5 864 269,49	6 370 109,40
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	505 839,91	5 899 269,49	5 899 269,49	6 405 109,40
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		405 883,48	405 883,48	405 883,48
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		322 407,00	322 407,00	322 407,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		728 290,48	728 290,48	728 290,48
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					3 682 548,40
Affectation au compte 1063 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					10 815 948,32

(1) Voir état I-5 pour le contenu du budget précédent.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET PRINCIPAL PNRM - BP - 2023

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 204a.



III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		III			III = I + II
TOTAL	0,00	300 936,96	0,00	10 515 011,36	10 515 011,36	0,00	10 515 011,36	10 815 948,32
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	27 445,23	0,00	1 655 234,32	1 655 234,32	0,00	1 655 234,32	1 682 679,55
202 Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
2031 Frais d'études	0,00	16 462,61		819 796,65	819 796,65	0,00	819 796,65	836 259,26
2051 Concessions, droits similaires	0,00	10 982,62		617 327,92	617 327,92	0,00	617 327,92	628 310,54
2088 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		183 109,75	183 109,75	0,00	183 109,75	183 109,75
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	273 491,73	0,00	8 366 549,26	8 366 549,26	0,00	8 366 549,26	8 640 040,99
21351 Bâtiments publics	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2181 Install. générales, agencements	0,00	169 079,65		6 342 103,04	6 342 103,04	0,00	6 342 103,04	6 511 182,69
21828 Autres matériels de transport	0,00	0,00		612 772,41	612 772,41	0,00	612 772,41	612 772,41
21838 Autre matériel informatique	0,00	57 195,69		223 154,04	223 154,04	0,00	223 154,04	280 349,73
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	10 733,45		137 500,00	137 500,00	0,00	137 500,00	148 233,45
2185 Matériel de téléphone	0,00	0,00		2 585,63	2 585,63	0,00	2 585,63	2 585,63
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	36 482,94		998 434,14	998 434,14	0,00	998 434,14	1 034 917,08
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	300 936,96	0,00	10 021 783,58	10 021 783,58	0,00	10 021 783,58	10 322 720,54
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		44 714,00	44 714,00		44 714,00	44 714,00
1312 Subv. transf. Régions	0,00	0,00		25 357,00	25 357,00		25 357,00	25 357,00
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		19 357,00	19 357,00		19 357,00	19 357,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
1641 Emprunts en euros	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Cpte de liaison : affectation (BA,régie)								
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées								
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières								
020			0,00					
Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	94 714,00	94 714,00	0,00	94 714,00	94 714,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (5)								
Total des dépenses réelles	0,00	300 936,96	0,00	10 116 497,58	10 116 497,58	0,00	10 116 497,58	10 417 434,54
040	0,00			398 513,78	398 513,78		398 513,78	398 513,78
Opérations ordre transf. entre sections (6)								
Reprise sur autofinancement antérieur								
13911	0,00			111 842,68	111 842,68		111 842,68	111 842,68
Subv. transf. Etat et établ. nationaux								
13912	0,00			259 635,10	259 635,10		259 635,10	259 635,10
Subv. transf. Régions								
139148	0,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
Subv. transf. Autres communes								
13916	0,00			13 036,00	13 036,00		13 036,00	13 036,00
Subv. transf. Autres E.P.L.								
	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)								
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)								
Total des dépenses d'ordre	0,00			398 513,78	398 513,78		398 513,78	398 513,78

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opérations pour compte de tiers.

(6) CI. définition au chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RI 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 604 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) CI. définition au chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**III – VOTE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

**III
A2.2**

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	0,00	505 839,91	6 627 559,97	6 627 559,97	7 133 399,88	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	505 839,91	5 839 269,49	5 839 269,49	6 345 109,40	
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	40 000,00	111 000,00	111 000,00	151 000,00	
1312	Subv. transf. Régions	331 839,91	1 109 241,10	1 109 241,10	1 441 081,01	
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	920 000,00	920 000,00	920 000,00	
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	313 685,47	313 685,47	313 685,47	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	100 000,00	484 500,00	484 500,00	584 500,00	
1322	Subv. non transf. Régions	34 000,00	905 973,52	905 973,52	939 973,52	
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	120 800,00	120 800,00	120 800,00	
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	446 543,37	446 543,37	446 543,37	
13278	Autres fonds européens	0,00	1 407 526,03	1 407 526,03	1 407 526,03	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	
238	Avances commandées immo corporelles	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	505 839,91	5 864 269,49	5 864 269,49	6 370 109,40	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	
10222	FACTVA	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	0,00	505 839,91	5 899 269,49	5 899 269,49	6 405 109,40	
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	405 883,46	405 883,46	405 883,46	
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	322 407,00	322 407,00	322 407,00	
28031	Frais d'études	0,00	466,00	466,00	466,00	
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	0,00	11 700,00	11 700,00	11 700,00	
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00	
281351	Bâtiments publics	0,00	541,00	541,00	541,00	

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28181 Installations générales, aménagt divers	0,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
281828 Autres matériels de transport	0,00		64 000,00	64 000,00	64 000,00
281838 Autre matériel informatique	0,00		91 000,00	91 000,00	91 000,00
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		16 200,00	16 200,00	16 200,00
28188 Autres immo. corporelles	0,00		52 500,00	52 500,00	52 500,00
047 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		728 290,48	728 290,48	728 290,48

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R) 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 102 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI) 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2304.



SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										III
										B
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	TOTAL	0,00	324 421,06	0,00	14 934 719,28	14 934 719,28	0,00	14 934 719,28	15 259 140,34	
011	Charges à caractère général (3)	0,00	318 084,86	0,00	6 577 338,78	6 577 338,78	0,00	6 577 338,78	6 895 423,64	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	1 336,20		6 159 663,80	6 159 663,80		6 159 663,80	6 161 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	5 000,00	0,00	794 253,00	794 253,00	0,00	794 253,00	799 253,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	324 421,06	0,00	13 531 255,58	13 531 255,58	0,00	13 531 255,58	13 855 676,64	
66	Charges financières	0,00	0,00		8 100,00	8 100,00		8 100,00	8 100,00	
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	58 100,00	58 100,00		58 100,00	58 100,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	324 421,06	0,00	13 589 355,58	13 589 355,58	0,00	13 589 355,58	13 913 776,64	
023	Virement à la section d'investissement	0,00			405 883,48	405 883,48		405 883,48	405 883,48	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			322 407,00	322 407,00		322 407,00	322 407,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			617 073,22	617 073,22		617 073,22	617 073,22	
	Total des dépenses d'ordre	0,00			1 345 363,70	1 345 363,70		1 345 363,70	1 345 363,70	
										0,00
										D002 Résultat reporté ou anticipé (5)
										15 259 140,34

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 88 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	15 089 487,73	15 089 487,73	15 089 487,73
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	230 840,00	230 840,00	230 840,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	13 813 060,73	13 813 060,73	13 813 060,73
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	14 073 900,73	14 073 900,73	14 073 900,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	14 073 900,73	14 073 900,73	14 073 900,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	398 513,78	398 513,78	398 513,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	617 073,22	617 073,22	617 073,22
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	1 015 587,00	1 015 587,00	1 015 587,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) **169 652,61**

Total des recettes de fonctionnement cumulées

15 259 140,34

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.





III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	324 421,06	0,00	14 934 719,28	14 934 719,28	0,00	14 934 719,28	15 259 140,34
011	Charges à caractère général (4)	0,00	318 084,86	0,00	6 577 338,78	6 577 338,78	0,00	6 577 338,78	6 895 423,64
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	900,15		377 998,42	377 998,42	0,00	377 998,42	378 898,57
60611	Eau et assainissement	0,00	10 259,71		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	18 259,71
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00		17 240,29	17 240,29	0,00	17 240,29	17 240,29
60621	Combustibles	0,00	0,00		3 101,00	3 101,00	0,00	3 101,00	3 101,00
60622	Carburants	0,00	0,00		66 640,00	66 640,00	0,00	66 640,00	66 640,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		25 410,10	25 410,10	0,00	25 410,10	25 410,10
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		21 208,12	21 208,12	0,00	21 208,12	21 208,12
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	437,82		19 317,94	19 317,94	0,00	19 317,94	19 755,76
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	5 369,64		73 647,66	73 647,66	0,00	73 647,66	79 017,30
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	8 448,10		352 791,32	352 791,32	0,00	352 791,32	361 239,42
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		20 300,00	20 300,00	0,00	20 300,00	20 300,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	15 903,55		605 731,81	605 731,81	0,00	605 731,81	621 635,36
611	Contrats de prestations de services	0,00	19 678,40		1 672 984,95	1 672 984,95	0,00	1 672 984,95	1 692 661,35
6132	Locations immobilières	0,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
61358	Autres	0,00	6 917,60		220 281,21	220 281,21	0,00	220 281,21	227 198,81
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	2 947,00		64 000,00	64 000,00	0,00	64 000,00	66 947,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	1 139,25		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	11 139,25
61551	Entretien matériel roulant	0,00	4 712,50		66 400,00	66 400,00	0,00	66 400,00	71 112,50
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	13 074,40		10 392,60	10 392,60	0,00	10 392,60	23 467,00
6156	Maintenance	0,00	759,23		184 350,00	184 350,00	0,00	184 350,00	185 109,23
6161	Multirisques	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	15 298,50		1 051 966,35	1 051 966,35	0,00	1 051 966,35	1 067 264,85
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	10 618,22		97 614,12	97 614,12	0,00	97 614,12	108 232,34
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00		46 000,00	46 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	550,00		86 888,54	86 888,54	0,00	86 888,54	87 438,54
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		47 129,87	47 129,87	0,00	47 129,87	47 129,87

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET PRINCIPAL PNRM - BP - 2023

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230505-23-24-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6228	Divers	0,00	71 909,46		38 039,39	38 039,39	0,00	38 039,39	109 948,85
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		27 579,46	27 579,46	0,00	27 579,46	27 579,46
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	16 705,48		156 409,05	156 409,05	0,00	156 409,05	173 114,53
6233	Foires et expositions	0,00	17 185,00		68 835,00	68 835,00	0,00	68 835,00	86 020,00
6234	Réceptions	0,00	269,00		142 568,45	142 568,45	0,00	142 568,45	142 837,45
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		165 541,31	165 541,31	0,00	165 541,31	165 541,31
6238	Divers	0,00	93 772,37		166 749,35	166 749,35	0,00	166 749,35	260 521,72
6241	Transports de biens	0,00	0,00		4 232,16	4 232,16	0,00	4 232,16	4 232,16
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		62 600,00	62 600,00	0,00	62 600,00	62 600,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		7 239,30	7 239,30	0,00	7 239,30	7 239,30
6248	Divers	0,00	0,00		38 865,33	38 865,33	0,00	38 865,33	38 865,33
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		223 165,77	223 165,77	0,00	223 165,77	223 165,77
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		12 700,00	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00		68 190,60	68 190,60	0,00	68 190,60	68 190,60
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		15 793,39	15 793,39	0,00	15 793,39	15 793,39
6288	Autres services extérieurs	0,00	1 231,48		70 435,92	70 435,92	0,00	70 435,92	71 667,40
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	1 336,20		6 159 663,80	6 159 663,80		6 159 663,80	6 161 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00		1 950 000,00	1 950 000,00		1 950 000,00	1 950 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		2 310 000,00	2 310 000,00		2 310 000,00	2 310 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	0,00	0,00		650 000,00	650 000,00		650 000,00	650 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		500 000,00	500 000,00		500 000,00	500 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		8 663,80	8 663,80		8 663,80	10 000,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6488	Autres	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	5 000,00	0,00	794 253,00	794 253,00	0,00	794 253,00	799 253,00
65311	Indemnité de fonction	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		31 557,00	31 557,00	0,00	31 557,00	31 557,00
65313	Coûts de retraite	0,00	0,00		5 300,00	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
657363	Subv. fonct. élab. à caract. adm.	0,00	0,00		395 396,00	395 396,00	0,00	395 396,00	395 396,00
65748	Subv. fonct. autres personnes droit privé	0,00	5 000,00		231 000,00	231 000,00	0,00	231 000,00	236 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	324 421,06	0,00	13 531 255,58	13 531 255,58	0,00	13 531 255,58	13 855 676,64
66	Charges financières	0,00	0,00		8 100,00	8 100,00		8 100,00	8 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		8 100,00	8 100,00		8 100,00	8 100,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00		50 000,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	58 100,00	58 100,00	0,00	58 100,00	58 100,00
	Total des dépenses réelles	0,00	324 421,06	0,00	13 589 355,58	13 589 355,58	0,00	13 589 355,58	13 913 776,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00			405 883,48	405 883,48		405 883,48	405 883,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			322 407,00	322 407,00		322 407,00	322 407,00
6811	Dot. amort. immos incorporées	0,00			322 407,00	322 407,00		322 407,00	322 407,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			617 073,22	617 073,22		617 073,22	617 073,22
	Total des dépenses d'ordre	0,00			1 345 363,70	1 345 363,70		1 345 363,70	1 345 363,70

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 624 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou écés à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	15 089 487,73	15 089 487,73	15 089 487,73
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	230 840,00	230 840,00	230 840,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	230 840,00	230 840,00	230 840,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	13 813 060,73	13 813 060,73	13 813 060,73
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	1 848 136,54	1 848 136,54	1 848 136,54
7472	Participation régions	0,00	0,00	8 498 348,77	8 498 348,77	8 498 348,77
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	88 615,70	88 615,70	88 615,70
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	298 660,00	298 660,00	298 660,00
74773	Participation FEADER	0,00	0,00	634 560,00	634 560,00	634 560,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	1 972 535,22	1 972 535,22	1 972 535,22
747888	Autres	0,00	0,00	342 204,50	342 204,50	342 204,50
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	14 073 900,73	14 073 900,73	14 073 900,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	14 073 900,73	14 073 900,73	14 073 900,73
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	398 513,78	398 513,78	398 513,78
777	Rec... subv inv transférées cpte résul	0,00	0,00	398 513,78	398 513,78	398 513,78
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	617 073,22	617 073,22	617 073,22
796	Transferts charges financières	0,00	0,00	617 073,22	617 073,22	617 073,22
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	1 015 587,00	1 015 587,00	1 015 587,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00
-------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-8 pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 616 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinée à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	10 116 497,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	44 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 655 234,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	8 366 549,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	5 899 269,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	5 839 269,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		10 116 497,58
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		44 714,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 655 234,32
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		8 366 549,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		5 839 269,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	13 589 355,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	6 577 339,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 159 663,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	794 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	8 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	14 073 900,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	230 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	13 813 060,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2	
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 589 355,58
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 577 338,78
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 159 663,80
014	Abattements de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	794 253,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 100,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 073 900,73
013	Abattements de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 840,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 813 060,73
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du fraga	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB090071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 0615.



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (*)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					750 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					750 000,00									
A291512-21000085A	CEP PROVENCE ALPES CORSE	30/03/2011		30/12/2011	750 000,00	F			3,000	euros	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consenties du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour NETP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET PRINCIPAL PNRM - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (8)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé						
1631 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1632 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1637 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					759 040,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, K pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		187 500,00						6 226,88	0,00	13,94
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		187 500,00						6 226,88	0,00	13,94
A29-5121-20080096A	N	0,00	A-1	187 500,00	2,00	F		3,650		6 226,88	0,00	13,94
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et caissements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consenties du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1679 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		187 500,00					50 000,00	6 226,88	0,00	13,94

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET PRINCIPAL PNRM - BP - 2023

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 784.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		IV
		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dettes des périodes bénéficiaires	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)														
Barrières simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (3)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation françaises ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Ecarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductible de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et complétés à l'article 60111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et complétés à l'article 606.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et complétés au 788.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits		1	0	0	0	0	
	% de l'encours		100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		187 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/low)	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits		0	0	0	0	0	
	% de l'encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
								0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Biens de faible valeur. Seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €	09/04/2019
Catégories de biens amortis		Durée (en années)
L	FAX GESTETNER F110	3
L	FAX RICOH 1140L	3
L	SOUFFLEUR	3
L	FONTAINE	3
L	GROUPE ELECTROGENE	3
L	ECRAN	3
L	CREATION MEZZANINE A DUBUC	5
L	INSTALLATION LOGICIEL POST-OFFICE	3
L	ouvrages, livres, documents	5
L	AMENAGEMENT ACCUEIL DUBUC	20
L	BARRIERE LEVANTE AU DOMAINE EMERAUDE	4
L	PANNEAUX SIGNALETIQUES TOURISTIQUES EMERAUDE	10
L	TRAVAUX D AMENAGEMENT	10
L	SUPPORTS DE COMMUNICATION DU PNRM	4
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3
L	ETUDES ET RECHERCHES	6
L	SUPPORT DE COMMUNICATION DU PNRM	5
L	livres, ouvrage, atlas, planche de puzzle	5
L	travaux d aménagement sur les sites	6
L	DEFONCEUSE AFFLEUREUSE	6
L	MOBILIER	10
L	FRAIS D ETUDES	5
L	INSTALLATIONS GENERALES AGENCMNT ET AMENAGMNT	15
L	MATERIELS DE BUREAU ET INFORMATIQUE	5
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6
L	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2
L	MATERIELS DE TRANSPORT	4
L	CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	2
L	Installations générales, agencements, aménagements	5
L	Agencement et aménagement de terrain	15
L	CHEPTEL	10



Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable) L	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
Subvention versée	5	05/06/2013



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							
					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
					0,00
					0,00
				INVESTISSEMENT (total)	
				FONCTIONNEMENT (total)	

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		28,00	0,00	28,00	18,00	6,00	24,00
Adjoint Administratif	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Administrateur hors classe DGS	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	10,00	0,00	10,00	5,00	5,00	10,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		40,00	0,00	40,00	31,00	6,00	37,00
Adjoint technique	C	15,00	0,00	15,00	13,00	2,00	15,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal de 1° classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	10,00	0,00	10,00	6,00	2,00	8,00
Agent de maîtrise principal	C A	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Technicien principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		6,00	0,00	6,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d animation principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Animateur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Chef de secteur	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Gardien de l'environnement	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		79,00	0,00	79,00	56,00	12,00	68,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NCR : INT90500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent 6 mois, exclusivement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		448 513,78	448 513,78
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		50 000,00	50 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	50 000,00	50 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		398 513,78	398 513,78
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	398 513,78	398 513,78

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	448 513,78	300 936,96	0,00	749 450,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		763 290,48	763 290,48
Ressources propres externes de l'année (a)		35 000,00	35 000,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	35 000,00	35 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		728 290,48	728 290,48
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	466,00	466,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	11 700,00	11 700,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	71 000,00	71 000,00
281351	Bâtiments publics	541,00	541,00
28181	Installations générales, aménagt divers	15 000,00	15 000,00
281828	Autres matériels de transport	64 000,00	64 000,00
281838	Autre matériel informatique	91 000,00	91 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	16 200,00	16 200,00
28188	Autres immo. corporelles	52 500,00	52 500,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	405 883,48	405 883,48

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	763 290,48	505 839,91	3 682 548,44	0,00	4 951 678,83

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	749 450,74
Ressources propres disponibles	IV	4 951 678,83
Solde	V = IV – II (8)	4 202 228,09



- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 30, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10220 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

PREFECTURE DE MARTINIQUE

A

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2023

Présenté par le Directeur Général des Services (1),
A FORT DE FRANCE, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Comité syndical du PNRM DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

A Fort-de-France, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 - CTM - ISMAIN Félix	
02 - CTM - ACCUS ADAINE Nadia	
03 - CTM - AZEROT Nestor	
04 - CTM - BEAULIEU Lydia	
05 - CTM BERNABE Kora	
06 - CTM - CARIUS Francine	
07 - CTM - DINAL David	
08 - CTM - DUFEAL Eric	
09 - CTM - ECANVIL Jean-Claude	
10 - CTM - EMMANUEL Christiane	
11 - CTM - LIMIER Nadia	
12 - CTM - MARIE-REINE Olivier	
13 - CTM - NADEAU Marcellin	
14 - CTM - NORCA Stéphanie	
15 - CTM - RAVIN Marie-Ange	
16 - CTM - ROSE Johny	
17 - CACEM - CLEMENTE Luc	
18 - CAP NORD - BIROTA Belfort	
19 - CAESM - BEAUNOL Jean-François	
20 - AJOUPA BOUILLON - BESUBE Lydia	

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230505-23-24-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE



V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A
21 - ANSES D ARLET - LARCHER Christian	
22 - BASSE POINTE - ALAMELU Albert	
23 - BELLEFONTAINE - BABIN Bruno	
24 - CARBET - MONSTIN Gérard	
25 - CASE PILOTE - BIRON Alex	
26 - DIAMANT - MONFORT Jean	
27 - DUCOS - DELEPINE Désir	
28 - FONDS SAINT DENIS - JEAN-BAPTISTE Etienne	
29 - FORT DE FRANCE - JOUYE DE GRANDMAISON Luc	
30 - FRANCOIS - DOMERGUE Joël	
31 - GRAND RIVIERE - GUIZONNE Jean-Luc	
32 - GROS MORNE - TABAR Jonathan	
33 - LAMENTIN - DOULIN David	
34 - LORRAIN - THALMENSY Sylvain	
35 - MACOUBA - VARACAVOUDIN Jean-Charles	
36 - MARIGOT - MICHALON Max	
37 - MARIN - GABRIEL Emile	
38 - MORNE ROUGE - ROY-CAMILLE Joël	
39 - MORNE VERT - SALIBER Karine	
40 - PRECHEUR - CYRILLE Charles	
41 - RIVIERE PILOTE - GLONDU Georges	
42 - RIVIERE SALEE - SAINTE-ROSE-FRANCHINE Alex	
43 - ROBERT - DULYMBOIS Robert	
44 - SAINT ESPRIT - APOCALE Marie-Annick	
45 - SAINT JOSEPH - LAMIN Marie-Josée	
46 - SAINT PIERRE - GOBALSAMY Mickaël	
47 - SAINTE ANNE - SAINT-CYR Christophe	
48 - SAINTE LUCE - ELISABETH Jimmy	
49 - SAINTE MARIE - BAZABAS Jocelyne	

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230505-23-24-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

50 - SCHOELCHER - JULTAT Eric	
51 - TRINITE - PALIN Christian	
52 - TROIS ILETS - BARDOUX Bénédicte	
53 - VAUCLIN - OCCOLIER Ludovic	

Certifié exécutoire par le Directeur Général des Services (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A FORT DE FRANCE, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230505-23-24-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI : SYNDICAT MIXTE DU PNRM (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL PNRM (2)

Numéro SIRET : 25972001900035

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE FORT DE FRANCE CACEM

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET ANNEXE CFME (3)



(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le nom de son établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	47
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	48
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-035 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1564 A et 1565 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seuls ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaires ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	I	
		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)
			(2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
		(3)	A2
		(4)	A3

RESTES A REALISER N-1			
Dépenses	Recettes		Solde (B)
I + II	4 154,11	III + IV	10 000,00
I	4 154,11	III	10 000,00
II	0,00	IV	0,00
TOTAL des RAR			5 845,89
Investissement			5 845,89
Fonctionnement			0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	5 845,89
Investissement	5 845,89
Fonctionnement	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 4 154,11
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	4 154,11
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 10 000,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		II	
		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
	+	1 229 594,34	1 115 650,79
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 154,11	10 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 108 097,66
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 233 748,45	1 233 748,45
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
	+	1 647 768,34	1 816 323,32
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) -168 554,98
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 647 768,34	1 647 768,34
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 881 516,79	2 881 516,79

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

Numéro	AUTORISATION DE PROGRAMME (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
(2) L'essentiel peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	61 889,78	61 889,78	61 889,78
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	4 154,11	1 161 104,56	1 161 104,56	1 165 258,67
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	4 154,11	1 222 994,34	1 222 994,34	1 227 148,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	4 154,11	1 222 994,34	1 222 994,34	1 227 148,45

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00

TOTAL	0,00	4 154,11	1 229 594,34	1 229 594,34	1 233 748,45
--------------	-------------	-----------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 233 748,45
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT
II
C1
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		39 350,79	39 350,79	39 350,79
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		39 350,79	39 350,79	39 350,79

TOTAL		0,00	10 000,00	1 115 650,79	1 115 650,79	1 125 650,79
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						108 097,66
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 233 748,45

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**
32 750,79

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16419.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) À servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	828 783,32	828 783,32	828 783,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	594 494,00	594 494,00	594 494,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	185 140,23	185 140,23	185 140,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55	1 608 417,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55	1 608 417,55
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		39 350,79	39 350,79	39 350,79
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		39 350,79	39 350,79	39 350,79
TOTAL		0,00	0,00	1 647 768,34	1 647 768,34	1 647 768,34
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						1 647 768,34

(1) Voir état FB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	343 705,50	343 705,50	343 705,50
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 070 621,82	1 070 621,82	1 070 621,82
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	395 396,00	395 396,00	395 396,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	1 809 723,32	1 809 723,32	1 809 723,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	1 809 723,32	1 809 723,32	1 809 723,32

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		6 600,00	6 600,00	6 600,00

TOTAL	0,00	0,00	1 816 323,32	1 816 323,32	1 816 323,32
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	-168 554,98
---	--------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 647 768,34
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	32 750,79
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	6 600,00	6 600,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	61 889,78	0,00	61 889,78
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 165 258,67	0,00	1 165 258,67
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 227 148,45	6 600,00	1 233 748,45

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 233 748,45

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	828 783,32		828 783,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	594 494,00		594 494,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	185 140,23	0,00	185 140,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	39 350,79	39 350,79
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 608 417,55	39 350,79	1 647 768,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

1 647 768,34

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).



- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1065)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 086 300,00	0,00	1 086 300,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		39 350,79	39 350,79
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
461	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 086 300,00	39 350,79	1 125 650,79
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				108 097,66
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 233 748,45

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Allègements de charges (8)	343 705,50		343 705,50
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 070 621,82		1 070 621,82
75	Autres produits de gestion courante (8)	395 396,00	0,00	395 396,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	6 600,00	6 600,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 809 723,32	6 600,00	1 816 323,32
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				-168 554,98
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				1 647 768,34



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 015.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	4 154,11	0,00	1 229 994,34	1 229 994,34	0,00	1 229 994,34	1 233 748,45
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	61 889,78	61 889,78	0,00	61 889,78	61 889,78
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	4 154,11	0,00	1 161 104,56	1 161 104,56	0,00	1 161 104,56	1 165 258,67
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	4 154,11	0,00	1 229 994,34	1 229 994,34	0,00	1 229 994,34	1 227 148,45
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	4 154,11	0,00	1 229 994,34	1 229 994,34	0,00	1 229 994,34	1 227 148,45
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								
0,00								
Total des dépenses d'investissement cumulées								1 233 748,45


PREFECTURE DE MARTINIQUE

Accusé de réception en préfecture
 972-259720019-20230505-23-24-DE
 Date de réception préfecture : 05/05/2023

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2023

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	10 000,00	1 115 650,79	1 115 650,79	1 125 650,79
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00		39 350,79	39 350,79	39 350,79
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00		39 350,79	39 350,79	39 350,79
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					108 097,6
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					1 233 748,4

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2023

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition de chapitre des opérations d'ordre (R) 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 26, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition de chapitre des opérations d'ordre (DF 041 = R) 041).
- (7) Le solde d'évaluation reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la détermination d'allocation de résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	0,00	1 229 594,34	II	0,00	1 229 594,34	III = I + II
TOTAL	0,00	4 154,11	0,00	1 229 594,34	1 229 594,34	0,00	1 229 594,34	1 233 748,45
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	61 889,78	61 889,78	0,00	61 889,78	61 889,78
2031	0,00	0,00	0,00	51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
2051	0,00	0,00	0,00	10 889,78	10 889,78	0,00	10 889,78	10 889,78
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	4 154,11	0,00	1 161 104,56	1 161 104,56	0,00	1 161 104,56	1 165 258,67
2181	0,00	0,00	0,00	325 770,90	325 770,90	0,00	325 770,90	325 770,90
21828	0,00	0,00	0,00	76 239,80	76 239,80	0,00	76 239,80	76 239,80
21838	0,00	0,00	0,00	32 225,98	32 225,98	0,00	32 225,98	32 225,98
21848	0,00	0,00	0,00	20 909,73	20 909,73	0,00	20 909,73	20 909,73
2185	0,00	0,00	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00	2 600,00	2 600,00
2188	0,00	4 154,11	0,00	703 358,15	703 358,15	0,00	703 358,15	707 512,26
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	4 154,11	0,00	1 222 994,34	1 222 994,34	0,00	1 222 994,34	1 227 148,45
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	4 154,11	0,00	1 222 994,34	1 222 994,34	0,00	1 222 994,34	1 227 148,45
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			6 600,00	6 600,00		6 600,00	6 600,00
13911 Subv. transf. Etat et étab. nationaux	0,00			6 600,00	6 600,00		6 600,00	6 600,00
041 Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			6 600,00	6 600,00		6 600,00	6 600,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du duplote des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du duplote des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2124.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.



III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	10 000,00	1 115 650,79	1 115 650,79	1 125 650,79
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	10 000,00	162 500,00	162 500,00	172 500,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	167 760,00	167 760,00	167 760,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	671 040,00	671 040,00	671 040,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	10 000,00	1 076 300,00	1 076 300,00	1 086 300,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	39 350,79	39 350,79	39 350,79
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	489,78	489,78	489,78
28138	Autres constructions	0,00	770,90	770,90	770,90
281828	Autres matériels de transport	0,00	6 239,80	6 239,80	6 239,80
281838	Autre matériel informatique	0,00	925,98	925,98	925,98
28188	Autres immo. corporelles	0,00	30 924,33	30 924,33	30 924,33
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	0,00	39 350,79	39 350,79	39 350,79	39 350,79

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 105, 166 et 1640.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes stées en cas de réduction ou d'annulations de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 35, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II	III = I + II					III = I + II
	TOTAL	0,00	1 647 768,34	0,00	1 647 768,34	0,00	0,00	1 647 768,34	1 647 768,34
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	828 783,32	828 783,32	0,00	828 783,32	828 783,32
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	594 494,00	594 494,00		594 494,00	594 494,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	185 140,23	185 140,23	0,00	185 140,23	185 140,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	1 608 417,55	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	1 608 417,55	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			39 350,79	39 350,79		39 350,79	39 350,79
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	39 350,79	0,00	39 350,79	39 350,79	0,00	39 350,79	39 350,79
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								1 647 768,34

(1) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III	
B	

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II	III	IV	V
	TOTAL	0,00	0,00	1 816 323,32	1 816 323,32	1 816 323,32
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	343 705,50	343 705,50	343 705,50
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	1 070 621,82	1 070 621,82	1 070 621,82
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	395 396,00	395 396,00	395 396,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	1 809 723,32	1 809 723,32	1 809 723,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	1 809 723,32	1 809 723,32	1 809 723,32
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					-168 554,98
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					1 647 768,34



- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III - VOTE DU BUDGET	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	
III	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	1 647 768,34	1 647 768,34	0,00	1 647 768,34	1 647 768,34
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	828 783,32	828 783,32	0,00	828 783,32	828 783,32
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60623	Alimentation	0,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		69 500,00	69 500,00	0,00	69 500,00	69 500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	0,00	0,00		1 477,00	1 477,00	0,00	1 477,00	1 477,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00		150 500,00	150 500,00	0,00	150 500,00	150 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00		137 809,66	137 809,66	0,00	137 809,66	137 809,66
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		48 040,00	48 040,00	0,00	48 040,00	48 040,00
61358	Autres	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00		4 850,00	4 850,00	0,00	4 850,00	4 850,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00		45 259,80	45 259,80	0,00	45 259,80	45 259,80
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		174 388,50	174 388,50	0,00	174 388,50	174 388,50
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6228	Divers	0,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		4 250,00	4 250,00	0,00	4 250,00	4 250,00
6238	Divers	0,00	0,00		6 091,36	6 091,36	0,00	6 091,36	6 091,36
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6248	Divers	0,00	0,00		9 347,00	9 347,00	0,00	9 347,00	9 347,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		7 770,00	7 770,00	0,00	7 770,00	7 770,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4), (5)	0,00	0,00		594 494,00	594 494,00		594 494,00	594 494,00



SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		2 967,00	2 967,00		2 967,00	2 967,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00		2 967,00	2 967,00		2 967,00	2 967,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00		2 050,00	2 050,00		2 050,00	2 050,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00		105 110,00	105 110,00		105 110,00	105 110,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		12 250,00	12 250,00		12 250,00	12 250,00
64168	Autres emplois aidés	0,00	0,00		358 400,00	358 400,00		358 400,00	358 400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00		52 500,00	52 500,00		52 500,00	52 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00		23 900,00	23 900,00		23 900,00	23 900,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00		16 800,00	16 800,00		16 800,00	16 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		2 450,00	2 450,00		2 450,00	2 450,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		15 100,00	15 100,00		15 100,00	15 100,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6588) (4)	0,00	0,00	0,00	185 140,23	185 140,23	0,00	185 140,23	185 140,23
65888	Autres	0,00	0,00		185 140,23	185 140,23	0,00	185 140,23	185 140,23
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	0,00	0,00	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55	0,00	1 608 417,55	1 608 417,55
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			39 350,79	39 350,79		39 350,79	39 350,79
6811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00			39 350,79	39 350,79		39 350,79	39 350,79
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			39 350,79	39 350,79		39 350,79	39 350,79

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état H-8 pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DP 642 = RI 645) (DP 643 = RP 643).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liés à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	0,00	0,00	1 816 323,32	1 816 323,32	1 816 323,32
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	343 705,50	343 705,50	343 705,50
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	343 705,50	343 705,50	343 705,50
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	1 070 621,82	1 070 621,82	1 070 621,82
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	330 400,34	330 400,34	330 400,34
7472	Participation régions	0,00	0,00	198 600,00	198 600,00	198 600,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	541 621,48	541 621,48	541 621,48
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	395 396,00	395 396,00	395 396,00
757363	Établiss. et serv. caract. adminis.	0,00	0,00	395 396,00	395 396,00	395 396,00
	Total des recettes de gestion des services	0,00	0,00	1 809 723,32	1 809 723,32	1 809 723,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	1 809 723,32	1 809 723,32	1 809 723,32
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscales » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. déclarations au chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DV 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des occasions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non décaissable de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7022 sera négatif.



IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
	DEPENSES	0,00	1 222 994,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	61 889,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 161 104,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 076 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 076 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 222 994,34
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		61 669,76
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		1 161 104,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 076 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consenties du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-occupants (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									



SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1582 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1587 Autres actions (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.





IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1642 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de change sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautions reçues (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1673 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-occupiers (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bots à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC01015077C du 25 juin 2019 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

SYNDICAT MIXTE DU PNRM - BUDGET ANNEXE CFME - BP - 2023

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et complétés à l'article 693.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et complétés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)		CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du	
Biens de faible valeur - Seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		Catégories de biens amortis		Durée (en années)	09/04/2019
L	Cheptel			4	
L	Travaux et agencements			15	
L	Matériel de bureau et matériel informatique			10	
L	CFME			5	
L	CFME			10	
L	CFME			5	
L	CFME			5	
L	CFME			10	
L	Autres immobilisations ECO CIRCULAIRE			5	05/06/2013
L	Autres immobilisations corporelle			6	05/06/2013
L	LICENCES ET LOGICIELS			5	05/06/2013
L	Autres immobilisations corporelles savoir faire			5	05/06/2013
L	MATERIEL DE TRANSPORT ACI EQUESTRE			4	05/06/2013
L	Autres immobilisations littoral II			5	05/06/2013
L	Autres immobilisations Equestre			5	05/06/2013
L	Autres Immobilisations			5	05/06/2013

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB500752C du 23 mars 1965. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (soit : CDD de 6 mois, renouvelé à re-entrée) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

		IV
		B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbainisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MP : Médico-psychique.

SP : Sportif.

CJ : Culturel.

ANM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moût du contrat (code général de la fonction publique – CGFP) :

332-23-1* : Accroissement territorial d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée maximale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacances temporaires d'un emploi.

332-3-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-3-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la CGFP.

332-3-3* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la CGFP.

332-3-4* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-3-5* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant les deux premières années suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-3-6* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 10 000 (hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-4-6* : Emplois des communes (2 000 hab.) et des groupements de communes (10 000 hab.) en qualité de fonctionnaires territoriaux par l'autorité territoriale.

332-9 : Contratuel territorial sur emploi permanent : peut être soumis en qualité de fonctionnaire territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9, article contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel remplit avant l'expiration de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-33 : Modalités particulières : recrutement sans concours, pas cours, accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

333-1-333-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de groupes d'états.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-3, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chemin conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		6 600,00	6 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 600,00	6 600,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 600,00	6 600,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	6 600,00	4 154,11	0,00	10 754,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		39 350,79	III 39 350,79
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		39 350,79	39 350,79
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	489,78	489,78
28138	Autres constructions	770,90	770,90
281828	Autres matériels de transport	6 239,80	6 239,80
281838	Autre matériel informatique	925,98	925,98
28188	Autres immo. corporelles	30 924,33	30 924,33
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	39 350,79	10 000,00	108 097,66	0,00	157 448,45

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	10 754,11
Ressources propres disponibles	IV	157 448,45
Solde	V = IV – II (8)	146 694,34

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.



- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, et afférentes.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
- (8) Indiquer le signe algébrique.


V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres présents : 32

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 24/03/2023

Présenté par le Directeur Général des Services (1),
A FORT DE FRANCE, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Comité syndical du PNRM DU MERCREDI 05 AVRIL 2023

A Fort-de-France, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 - CTM - ISMAIN Félix	
02 -CTM - ACCUS ADAINE Nadia	
03 - CTM - AZEROT Nestor	
04 - CTM - BEAULIEU Lydia	
05 - CTM BERNABE Kora	
06 - CTM - CARIUS Francine	
07 - CTM - DINAL David	
08 - CTM - DUFEAL Eric	
09 - CTM - ECANVIL Jean-Claude	
10 - CTM - EMMANUEL Christiane	
11 - CTM - LIMIER Nadia	
12 - CTM - MARIE-REINE Olivier	
13 - CTM - NADEAU Marcellin	
14 - CTM - NORCA Stéphanie	
15 - CTM - RAVIN Marie-Ange	
16 - CTM - ROSE Johnny	
17 - CACEM - CLEMENTE Luc	
18 - CAP NORD - BIROTA Belfort	
19 - CAESM - BEAUNOL Jean-François	
20 - AJOUPA BOUILLON - BESUBE Lydia	


V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

21 - ANSES D ARLET - LARCHER Christian	
22 - BASSE POINTE - ALAMELU Albert	
23 - BELLEFONTAINE - BABIN Bruno	
24 - CARBET - MONSTIN Gérard	
25 - CASE PILOTE - BIRON Alex	
26 - DIAMANT - MONFORT Jean	
27 - DUCOS - DELEPINE Désir	
28 - FONDS SAINT DENIS - JEAN-BAPTISTE Etienne	
29 - FORT DE FRANCE - JOUYE DE GRANDMAISON Luc	
30 - FRANCOIS - DOMERGUE Joël	
31 - GRAND RIVIERE - GUIZONNE Jean-Luc	
32 - GROS MORNE - TABAR Jonathan	
33 - LAMENTIN - DOULIN David	
34 - LORRAIN - THALMENSY Sylvain	
35 - MACOUBA - VARACAVOUDIN Jean-Charles	
36 - MARIGOT - MICHALON Max	
37 - MARIN - GABRIEL Emile	
38 - MORNE ROUGE - ROY-CAMILLE Joël	
39 - MORNE VERT - SALIBER Karine	
40 - PRECHEUR - CYRILLE Charles	
41 - RIVIERE PILOTE - GLONDU Georges	
42 - RIVIERE SALEE - SAINTE-ROSE-FRANCHINE Alex	
43 - ROBERT - DULYMOIS Robert	
44 - SAINT ESPRIT - APOCALE Marie-Annick	
45 - SAINT JOSEPH - LAMIN Marie-Josée	
46 - SAINT PIERRE - GOBALSAMY Mickaël	
47 - SAINTE ANNE - SAINT-CYR Christophe	
48 - SAINTE LUCE - ELISABETH Jimmy	
49 - SAINTE MARIE - BAZABAS Jocelyne	



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A
21 - ANSES D ARLET - LARCHER Christian	
22 - BASSE POINTE - ALAMELU Albert	
23 - BELLEFONTAINE - BABIN Bruno	
24 - CARBET - MONSTIN Gérard	
25 - CASE PILOTE - BIRON Alex	
26 - DIAMANT - MONFORT Jean	
27 - DUCOS - DELEPINE Désir	
28 - FONDS SAINT DENIS - JEAN-BAPTISTE Etienne	
29 - FORT DE FRANCE - JOUYE DE GRANDMAISON Luc	
30 - FRANCOIS - DOMERGUE Joël	
31 - GRAND RIVIERE - GUIZONNE Jean-Luc	
32 - GROS MORNE - TABAR Jonathan	
33 - LAMENTIN - DOULIN David	
34 - LORRAIN - THALMENSY Sylvain	
35 - MACOUBA - VARACAVOUDIN Jean-Charles	
36 - MARIGOT - MICHALON Max	
37 - MARIN - GABRIEL Emile	
38 - MORNE ROUGE - ROY-CAMILLE Joël	
39 - MORNE VERT - SALIBER Karine	
40 - PRECHEUR - CYRILLE Charles	
41 - RIVIERE PILOTE - GLONDU Georges	
42 - RIVIERE SALEE - SAINTE-ROSE-FRANCHINE Alex	
43 - ROBERT - DULYMBOIS Robert	
44 - SAINT ESPRIT - APOCALE Marie-Annick	
45 - SAINT JOSEPH - LAMIN Marie-Josée	
46 - SAINT PIERRE - GOBALSAMY Mickaël	
47 - SAINTE ANNE - SAINT-CYR Christophe	
48 - SAINTE LUCE - ELISABETH Jimmy	
49 - SAINTE MARIE - BAZABAS Jocelyne	

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230505-23-24-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE



V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
50 - SCHOELCHER - JULTAT Eric	
51 - TRINITE - PALIN Christian	
52 - TROIS ILETS - BARDOUX Bénédicte	
53 - VAUCLIN - OCCOLIER Ludovic	

Certifié exécutoire par le Directeur Général des Services (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230505-23-24-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE